



**UTP**

Union des Transports  
Publics et ferroviaires

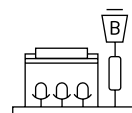


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

[www.UTP.FR](http://www.UTP.FR)



**+ de 250** experts désignés par les entreprises adhérentes travaillent au sein des groupes de travail et des Commissions et de l'UTP



**+ de 4 000**

abonnés au compte Twitter de l'UTP

**7**

Commissions, dont deux créées en 2017 : commission Affaires sociales ferroviaires et commission Nouvelles mobilités, Villes de demain



**3 518**

réponses fournies aux questions des adhérents de 2014 à 2018



**3**

des adhérents de l'UTP figurent parmi les 5 leaders mondiaux du transport urbain



**260 000**

salariés travaillent en France dans les réseaux de transport public urbain ou les entreprises de la branche ferroviaire membres de l'UTP



**98 %**

Pour la quasi-totalité des adhérents, l'UTP est dynamique voire très dynamique pour 42 % d'entre eux

# L'UTP PORTE

## LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

Sommaire

**P. 1**  
PRÉSENTATION  
DE L'UTP

**P. 2**  
LES MISSIONS  
DE L'UTP  
ET SES MEMBRES

**P. 4**  
L'ÉDITO DU PRÉSIDENT  
THIERRY MALLET

**P. 6**  
L'INTERVIEW  
DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL  
CLAUDE FAUCHER

**P. 8**  
LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**P. 11**  
COMMISSION  
AFFAIRES SOCIALES  
FERROVIAIRES

**P. 14**  
COMMISSION  
AFFAIRES SOCIALES DU  
TRANSPORT URBAIN

**P. 17**  
COMMISSION ÉCONOMIE  
ET MOBILITÉ

**P. 20**  
COMMISSION  
LÉGISLATION ET AFFAIRES  
EUROPÉENNES

**P. 23**  
COMMISSION  
NOUVELLES MOBILITÉS,  
VILLES DE DEMAIN

**P. 26**  
COMMISSION  
SYSTÈME FERROVIAIRE

**P. 29**  
COMMISSION TECHNIQUES,  
EXPLOITATION ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

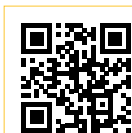
**P. 32**  
UNE ÉQUIPE  
À VOTRE SERVICE

**P. 34**  
L'ENQUÊTE  
DE SATISFACTION

**P. 36**  
LES RÉSULTATS  
FINANCIERS

**P. 40**  
LE RAPPORT  
DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES

**RETROUVEZ**  
L'ÉQUIPE DE L'UTP  
EN CLIQUANT  
OU EN SCANNANT  
CI-DESSOUS



# LES MISSIONS DE L'UTP

**Représenter** les adhérents et **défendre** leurs intérêts en France et en Europe.  
**Bâtir** la concertation et **promouvoir** un dialogue social moderne. **Valoriser** les savoir-faire et **encourager** l'activité à l'international. **Irriguer** la réflexion et **anticiper** les besoins de mobilité durable. **Décrypter** le marché et **expliquer** les enjeux du secteur.

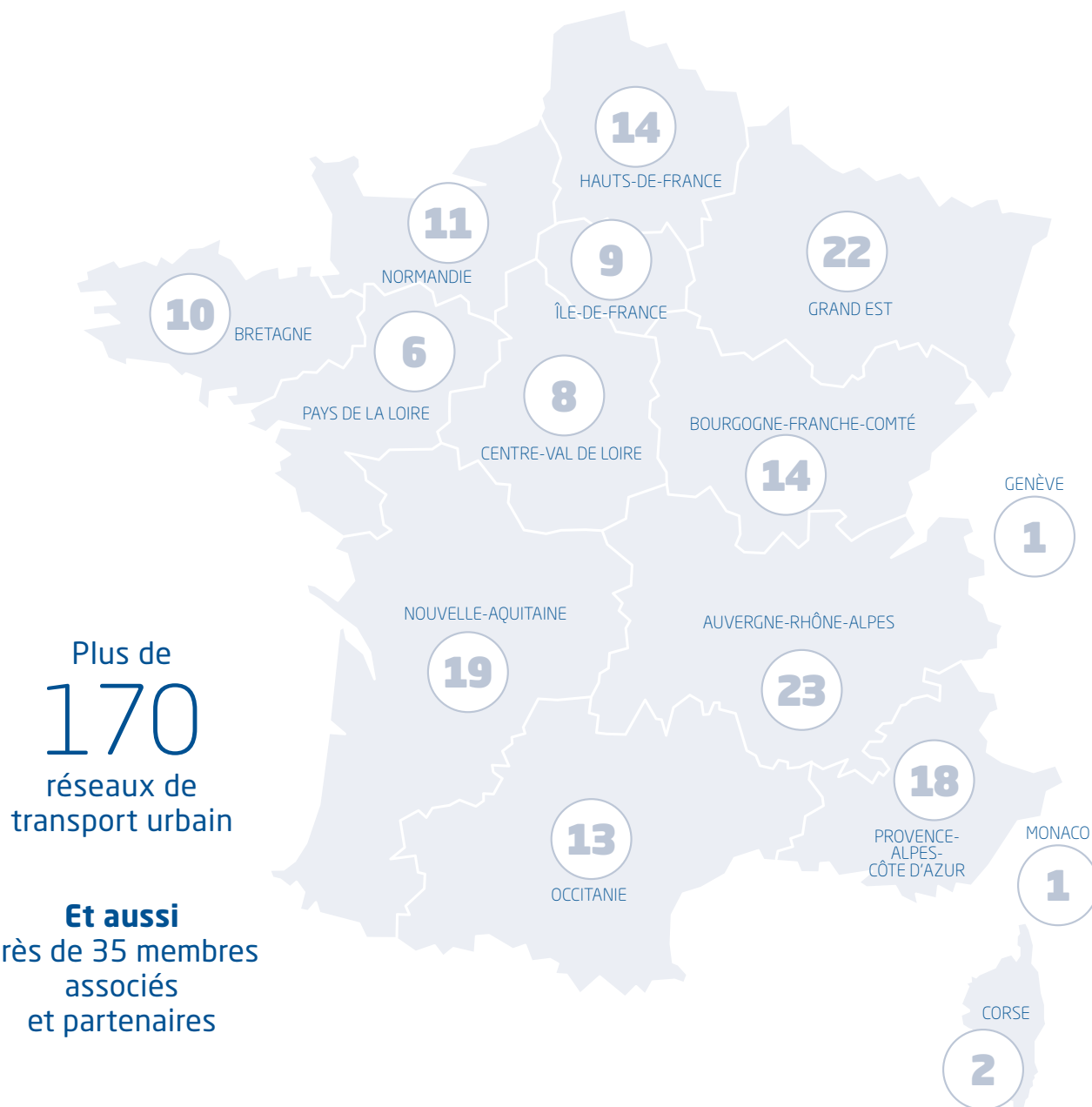
Au service de près de  
**235**  
membres adhérents,  
associés et partenaires réunis  
au sein de l'UTP.



**RETROUVEZ LES  
LISTES EN CLIQUANT  
OU EN SCANNANT  
CI-DESSOUS**



# LES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'UTP\*



Plus de  
**170**  
réseaux de  
transport urbain

**Et aussi**  
près de 35 membres  
associés  
et partenaires

Près de **30**  
entreprises ferroviaires

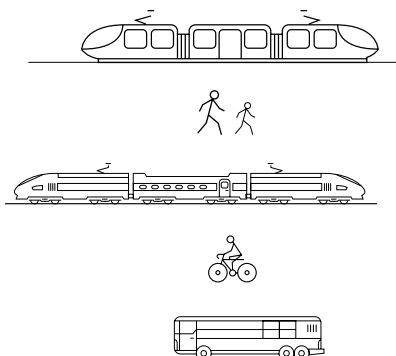
Aéroport Liaisons, Arriva, Colas Rail, CFTA, Compagnie du Blanc Argent, Euro Cargo Rail, Europorte France, Eurostar, Fret SNCF, Getlink, groupe RATP, groupe SNCF, Keolis, LISEA, MESEA, Objectif OFF, Régie des transports Provence-Alpes-Côte d'Azur, RDT 13, SECURAIL, SNCF Mobilités, SNCF Réseau, Société du Grand Paris, Thello, Thalys-THI Factory, Transdev, Transkeo, Unecto, VFLI.

\*AVRIL 2019



« NOS ENJEUX SONT AU CŒUR  
DES TRANSFORMATIONS  
NUMÉRIQUE, ÉCOLOGIQUE ET  
SOCIALE DU PAYS »

**THIERRY MALLET**, président de l'UTP



La loi pour un nouveau pacte ferroviaire a été promulguée le 28 juin 2018. Six mois plus tard, le projet de loi d'orientation des mobilités était présenté en conseil des ministres. Ces deux réformes, structurantes pour nos activités, ont fait de 2018 une année tout à fait atypique. Concernant la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, l'UTP a œuvré de sorte que la loi, comme les premiers textes d'application, ordonnances et décrets, reflètent les attentes de ses adhérents. Ce travail se poursuivra car une quinzaine d'autres textes sont attendus d'ici à la fin 2019.

La loi d'orientation des mobilités ne sera pas moins impactante pour nous. Il n'a échappé à personne que la crise des « gilets jaunes » a démarré avec des doléances relatives à la transition énergétique et à la mobilité. Les conclusions du « grand débat national » ont étoffé les dispositions du projet de loi. L'UTP restera donc très mobilisée auprès du gouvernement et des parlementaires lors des étapes de l'élaboration de ce texte que nous espérons voir adopté d'ici à l'été.

Bien sûr, ces deux sujets n'ont pas été les seuls à nous mobiliser en 2018 ! Parmi les autres nombreux dossiers traités, trois sont à mettre en exergue : la mise en œuvre de la loi Savary du 22 mars 2016, le véhicule autonome et l'économie du transport public urbain.

S'agissant de la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi Savary, après un important travail avec toutes les parties prenantes, l'UTP est en attente du décret qui permettra, après avis du Conseil d'État, de mettre en service la plateforme de vérification des adresses de contrevenants en 2019. Je rappelle que la fraude représente, pour les opérateurs et les autorités organisatrices, un manque à gagner de près de 600 millions d'euros par an.

Sur le véhicule autonome, sujet à forts enjeux pour notre profession, nous avons pris une position relayée aux niveaux national et européen, et nous participons aux travaux pour son déploiement dans le cadre de la stratégie nationale, portée par Anne-Marie Idrac.

Concernant l'économie du transport public urbain, certes, nous constatons un léger redressement du ratio Recettes/Dépenses, mais nous restons très vigilants. La

pérennité de notre modèle économique repose sur une répartition équilibrée entre la contribution des voyageurs *via* la vente de titres, celle des employeurs *via* le versement transport, et celle des contribuables *via* la fiscalité locale. Bien sûr, il est impossible d'évoquer 2018 sans aborder nos activités en matière sociale. En qualité de syndicat représentatif d'employeurs, notre première mission consiste à négocier les conventions collectives (transports publics urbains de voyageurs, Voies Ferrées d'Intérêt Local et branche ferroviaire) avec les organisations syndicales représentatives. Ces derniers mois ont été marqués par un dialogue social riche et intense avec la signature de l'accord pour la création de l'OPCO Mobilités. Quatre autres accords se sont concrétisés dans le transport urbain. Dans le ferroviaire, nous avons signé un avenant à l'accord relatif à la négociation paritaire et nous avons poursuivi les négociations sur le volet « classifications et rémunérations ».

L'engagement, dont ont fait preuve les experts de nos entreprises adhérentes, de l'UTP et des organisations syndicales, mérite d'être salué.

Les enjeux, qui viennent aujourd'hui nous « challenger », se trouvent au cœur des transformations numérique, écologique et sociale de notre pays.

L'UTP a été créée pour partager, confronter, échanger et, ainsi, définir les intérêts communs de ses adhérents.

Cette unicité nous a permis de faire entendre notre voix en 2018 ; elle demeure un atout majeur pour relever les nombreux défis qui nous attendent en 2019 et dans les années à venir. ○



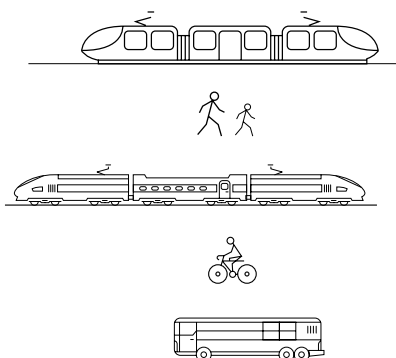
#### THIERRY MALLET EN QUELQUES DATES

Polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées et titulaire d'un master en sciences du MIT, Thierry Mallet a débuté sa carrière en 1987 au ministère de l'Équipement avant d'occuper plusieurs postes à responsabilité dans le groupe Générale des Eaux, en France, en Espagne et aux États-Unis. Directeur général adjoint chargé de l'Europe chez Vivendi Water Systems de 2000 à 2003, il devient directeur général délégué, puis directeur général de Degremont (Suez) avant d'être promu, en 2010, directeur de l'International du groupe Suez, puis, en 2013, directeur de l'Innovation, de la Performance industrielle et du Marketing. Thierry Mallet a été nommé président-directeur général du groupe Transdev le 9 septembre 2016 et a été élu président de l'UTP le 8 juin 2017.



« DES RÉFORMES IMPORTANTES  
ET DES PROMESSES  
D'ÉVOLUTION QUI RESTENT  
À CONCRÉTISER »

**CLAUDE FAUCHER**, délégué général de l'UTP



*Comment l'UTP a-t-elle travaillé sur la loi pour un nouveau pacte ferroviaire et sur le projet de loi d'orientation des mobilités ?*

Dans le cadre de la mission Spinetta, puis tout au long de l'élaboration de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, l'UTP a porté la voix de ses adhérents.

Pour le projet de loi d'orientation des mobilités, après l'organisation avec nos partenaires des États généraux de la mobilité durable en 2016 et 2017 et notre participation aux « assises de la mobilité » à l'automne 2017, nous avons travaillé en 2018 au sein du comité miroir mis en place par la DGITM jusqu'à la présentation du projet en conseil des ministres.



### *Le projet de loi va sans doute évoluer ...*

En effet, ce projet de texte est appelé à traiter également des conditions sociales de l'ouverture à la concurrence des services de transports routiers de voyageurs d'Île-de-France, urbains comme interurbains. L'UTP et la FNTV ont porté une position commune auprès de la ministre des Transports. En outre, les conclusions du « grand débat national » ont également enrichi le texte.

### *L'actualité a-t-elle été aussi forte au niveau européen ?*

Oui, et l'UTP a porté ses positions sur de nombreux textes : refonte de la directive « PSI », devenue directive « Open Data », règlement « Free Flow of Data », règlement sur les droits des passagers ferroviaires, directive « Accessibilité des produits et services », proposition de directive sur la libéralisation des services routiers, révision de la directive « Véhicules propres ». Pour défendre les intérêts de ses adhérents, l'UTP s'engage tant auprès des pouvoirs publics nationaux qu'euro-péens. Par exemple, sur l'ouverture des données publiques, dossier qui a beaucoup évolué ces dernières années, les actions menées depuis 2015 par l'UTP ont été valorisées aux niveaux européen et national.

### *Que dire de l'agenda social 2018 ?*

Nous avons signé plusieurs accords importants dont celui pour créer l'OPCO Mobilités. C'est une première : toutes les entreprises et les salariés relevant de nos trois conventions collectives, ainsi que la RATP et la branche de la manutention ferroviaire, susceptible de converger à terme avec notre branche ferroviaire, relèvent désormais d'un même organisme pour la gestion de leurs politiques de formation. Dans le transport urbain, quatre autres accords se sont concrétisés : l'évolution des minima conventionnels, la répartition des fonds alloués au financement du dialogue social, la transformation de la Commission mixte paritaire en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et la primauté de certaines dispositions des accords de branche. Dans le ferroviaire, nous avons signé un accord portant avenant à l'accord relatif à la négociation paritaire. À l'issue de six mois de discussions, l'accord sur les modalités de transfert des personnels, signé par la seule UNSA-Ferroviaire n'a pu entrer en vigueur. Conformément à la loi, l'État devra définir ces modalités par décret, après avis du Conseil d'État.

### *L'UTP a-t-elle continué à travailler avec de nombreux partenaires en 2018 ?*

Au fil des années, le cercle des partenaires de l'UTP s'élargit de plus en plus. Au niveau international, nous travaillons avec l'UITP à Bruxelles, ASSTRA en Italie, l'ATUC en Espagne, l'UTP en Suisse, le VDV en Allemagne, l'APTA aux États-Unis. En France, nos principaux partenaires sont avec la FNTV, la FNAUT, Régions de France, TDIE, la FNMS, le SAMERA, l'UFE, Fer de France, le CNPA et l'IGD, sans oublier la FNAM, la FNLV, la FNTR, TLF, l'UNIM, les autres fédérations membres du GITL au sein duquel nous représentons le secteur au MEDEF. Bien sûr, nous travaillons beaucoup avec le GART, notre partenaire historique. Ensemble, nous avons réalisé un grand Salon européen de la mobilité en juin 2018 et préparons activement les Rencontres nationales du transport public qui se dérouleront à Nantes du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019. ○



### **CLAUDE FAUCHER EN QUELQUES DATES**

Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, et diplômé de l'ESSEC, Claude Faucher a effectué son parcours professionnel dans la fonction publique territoriale à la région Rhône-Alpes, dans les départements de l'Yonne, de la Sarthe, de la Haute-Savoie et au sein des services de l'État, tant à l'Office national des forêts que comme conseiller technique en cabinet ministériel.



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 MARS 2019



## LE PRÉSIDENT THIERRY MALLET

Président-directeur général, Transdev

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**FRÉDÉRIC BAVERZ**  
Directeur exécutif groupe France,  
Keolis et  
Président-directeur général, Effia



**PIERRE IZARD**  
Directeur général délégué  
Système et Technologies  
ferroviaires, SNCF



**MARC DELAYER**  
Directeur général,  
Transports Publics du Choletais,  
AGIR



**FRANÇOIS-XAVIER PERIN**  
Administrateur,  
RATP Dev

## LES ADMINISTRATEURS\*



**JEAN AGULHON**  
Directeur général adjoint  
en charge des Ressources  
humaines, groupe RATP



**DAVID CRONENBERGER**  
Directeur général,  
Régie des Transports  
Communautaires  
Rochelais, AGIR



**ÉDOUARD HÉNAUT**  
Directeur général France,  
Transdev



**BENJAMIN RAIGNEAU**  
Directeur des  
Ressources humaines,  
groupe SNCF



**MICHEL BOUDOUSIER**  
Directeur général adjoint  
Corporate, Getlink



**JACQUES DAMAS**  
Directeur exécutif groupe  
ferroviaire et industriel,  
Keolis



**FRANK LACROIX**  
Directeur général TER,  
SNCF Mobilités



**PIERRE REBOUD**  
Directeur général,  
Régie des Transports de  
Marseille, AGIR



**MATTHIEU CHABANEL**  
Directeur général délégué  
Projets et Performance  
industrielle, SNCF Réseau



**BRUNO DANET**  
Directeur Ressources  
humaines groupe, Keolis



**ANNE LIEURE**  
Directrice des Relations  
institutionnelles,  
Keolis



**CLAUDE STEINMETZ**  
Directeur ferroviaire  
France,  
Transdev



**SYLVIE CHARLES**  
Directrice générale du pôle  
Transport ferroviaire et  
multimodal de marchandises,  
SNCF Mobilités



**MARIE-CLAUDE DUPUIS**  
Directrice Stratégie,  
Innovation  
et Développement,  
groupe RATP



**PATRICE LOVISA**  
Directeur du département  
Bus, groupe RATP



**CLÉMENT DE VILLEPIN**  
Directeur des  
Ressources humaines,  
groupe Transdev



**NATHALIE COURANT**  
Directrice générale,  
CarPostal France



**GOTTFRIED EYMER**  
Président-directeur  
général, Euro Cargo Rail



**LAURENT MAZILLE**  
Directeur des Relations  
institutionnelles, Transdev

**EN SAVOIR PLUS  
EN CLIQUANT  
OU EN SCANNANT  
CI-DESSOUS**



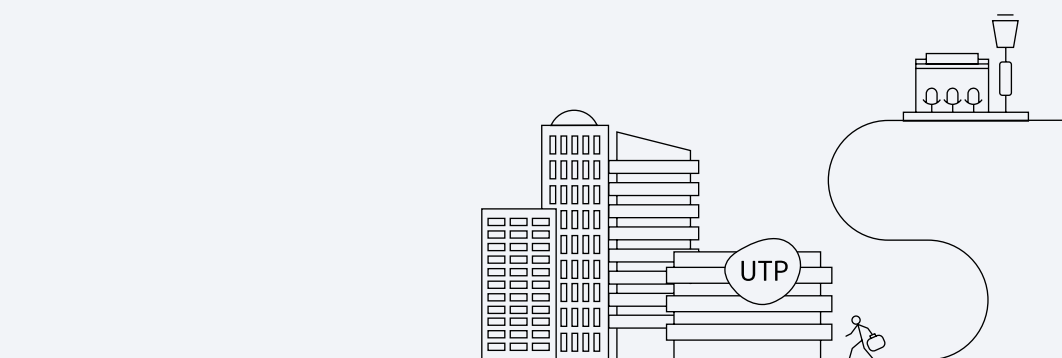
[WWW.UTP.FR](http://WWW.UTP.FR)



\*AVRIL 2019

# 7 COMMISSIONS

Elles ont pour mission de préparer et proposer les travaux du conseil d'administration sur les *GRANDES QUESTIONS INTÉRESSANT LA PROFESSION*. Le conseil d'administration désigne en son sein les présidents de Commission et agréé les candidatures proposées par les entreprises adhérentes pour en être membre. Les Commissions se réunissent généralement sur un rythme mensuel ou bimestriel. Leurs travaux font l'objet de publications ou de communications aux adhérents.



## COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES**



# CONSTRUIRE UN NOUVEL ENVIRONNEMENT SOCIAL POUR LA BRANCHE FERROVIAIRE

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

**1.** Claude Faucher, UTP **2.** Béatrice Hector Raumel, Thalys **3.** Benjamin Raigneau, SNCF **4.** Isabel Barbosa Lecrique, RATP **5.** Alice Laffaille, UTP **6.** Justine Lassansaa, UTP **7.** Yazid Outlaf, VFLI **8.** Soazig Sarazain, UTP **9.** Ahlam Karam, UTP **10.** Caroline Dupé, Thalys **11.** Jean Lagrange, UTP **12.** Virginie Dufresnoy, Europorte **13.** Jacques Damas, Keolis **14.** Philippe François, Securail **15.** Jean-Yves Lhomme, Euro Cargo Rail **16.** Benoît Juéry, Transdev **17.** Farès Goucha, Transdev **18.** Nargarajen Soobrayen, LISEA **Ne figurent pas sur la photo :** Magali Alexandre, SNCF ; Bruno Auger, Keolis ; Charles Bernheim, Thalys ; Philippe Dabancourt, Eurostar ; Georges Ichkanián, SNCF Réseau ; Jean-Marie Joly, Keolis ; Béatrice Lafaurie, SNCF Mobilités ; Loïc Lanne, Transdev ; Jean-Louis Onnis, RATP Dev ; Anne-Sophie Renault, Eurostar ; Roberto Rinaudo, Thello ; Claire Simon, SNCF Mobilités ; Fabrice Tumoine, Colas Rail ; Clément de Villepin, groupe Transdev

L'environnement juridique et social de la branche ferroviaire a connu de nombreux bouleversements en 2018. L'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires en France, avec l'affirmation du principe du transfert de personnel en cas de changement d'opérateur et la poursuite des négociations de la convention collective de la branche ferroviaire font partie des sujets traités par la Commission ces derniers mois.



L'adoption de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 a profondément bousculé l'agenda social de la branche ferroviaire. Dans ce contexte difficile, l'UTP a porté les positions de ses adhérents. Parmi les sujets qui l'ont particulièrement mobilisée : le principe du transfert de personnel, essentiel à la continuité du service, en cas de changement d'opérateur.

#### **CONSTRUIRE UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE HAUT NIVEAU POUR LA BRANCHE**

Après la publication de la loi, l'UTP s'est pleinement engagée dans la négociation d'un accord visant à définir les modalités de désignation des salariés amenés à être transférés. Après de nombreuses avancées pour répondre aux demandes des partenaires sociaux, l'accord sur les modalités de transfert des personnels, signé par la seule UNSA-Ferroviaire, n'a pas rempli les conditions de validité.

15

C'EST LE NOMBRE DE RÉUNIONS  
PARITAIRES DE NÉGOCIATION  
AU SEIN DE LA BRANCHE  
FERROVIAIRE EN 2018.

L'État devra définir ces règles par décret, après avis du Conseil d'État. L'UTP restera vigilante pour que les dispositions ayant fait l'objet d'un accord soient reprises dans le futur cadre réglementaire.

Par ailleurs, les négociations concernant le volet « Classifications et rémunérations » de la future convention collective nationale de la branche ferroviaire se poursuivent. L'UTP a pour objectif de finaliser ce pan essentiel de la future convention collective d'ici à la fin 2019.

**DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET POURSUIVRE LES TRAVAUX SUR LA SÛRETÉ**

Pour la commission Affaires sociales ferroviaires, 2018 a aussi été placée sous le signe de la formation

professionnelle. Tout d'abord, la branche ferroviaire figure parmi les branches fondatrices de l'Opérateur de compétences « mobilités » (OPCO Mobilités)<sup>(1)</sup>, créé par l'accord du 10 décembre 2018. En outre, elle a finalisé un important travail paritaire sur les besoins en matière de certification, qui devrait permettre de lancer la création de certificats de qualification professionnelle afin de répondre aux attentes des entreprises et des salariés.

Enfin, la Commission a continué ses actions en matière de sûreté ; elle a notamment suivi les impacts des textes réglementaires sur la sécurité ferroviaire pour les personnels.

Compte tenu des évolutions prévisibles dans le domaine social ferroviaire, un travail de longue haleine attend la commission Affaires sociales ferroviaires dans les mois et années à venir. ○

*(1) Accord interbranches Opérateur de compétences « mobilités » ; en 2019, l'OPCO Mobilités succédera à l'OPCA Transports et Services. Cet OPCO regroupe la quasi-totalité des branches du transport et de la logistique, en application de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».*

## « LE VOLET "CLASSIFICATIONS ET RÉMUNÉRATIONS", UN PAN STRUCTURANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE FERROVIAIRE »



### 2 QUESTIONS À **BENJAMIN RAIGNEAU**, président de la commission Affaires sociales ferroviaires, directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

#### Quels sont les rendez-vous importants en 2019 ?

En termes de dialogue social, 2019 sera une année charnière avec un agenda social extrêmement structurant pour l'avenir du secteur. Il s'agit, d'abord, de poursuivre la construction de la convention collective de branche. Les négociations en cours sur les classifications et les rémunérations poseront le cadre commun d'emploi et de salaires conventionnels. Les

négociations sur les garanties sociales, autres que celles prévues par la loi pour les salariés transférés dans le cadre d'un changement d'attributaire d'un contrat de service public ferroviaire, seront aussi très importantes.

#### Avez-vous prévu d'autres actions de structuration de la branche en 2019 ?

La branche ferroviaire se structure aussi paritairement sur le thème

de la formation professionnelle des salariés. L'OPCO Mobilités, créé en 2019, constitue une étape importante. Au sein de la Commission paritaire nationale pour l'emploi, nous avons décidé de créer des certificats de qualification professionnels, véritables outils pour les entreprises et les salariés. Enfin, les entreprises sont attachées à promouvoir les métiers du ferroviaire, notamment *via* l'association commune FUTUR en TRAIN.

## COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN**



# PORTER UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ ET CONSTRUCTIF

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Isabel Barbosa-Lecrique, RATP 2. Bruno Danet, Keolis 3. Yvette Caillaud, STCL Limoges (Transdev) 4. Charlotte Fousse, CarPostal France 5. Gaëlle Kerbellec, Keolis 6. Jean-Marie Joly, Keolis 7. Xavier Alberola, CTPO-LIA Le Havre (Transdev) 8. Deborah Pasquier, UTP 9. Claude Faucher, UTP 10. Gilles Souyris, Tisséo Toulouse (AGIR) 11. Luan Bouchet, UTP 12. Inès Ben Abdallah, UTP 13. Soazig Sarazain, UTP 14. Nathalie Quiniou, RATP Dev 15. Clément de Villepin, groupe Transdev 16. Béatrice Huynh, AGIR 17. David Cronenberger, RTR La Rochelle (AGIR) 18. Guillaume Laconte, Keolis 19. Jean Taxy, RTM Marseille (AGIR) 20. Inès Ferreira, UTP 21. Benoît Juéry, Transdev 22. Aurélie Jabeur, Transdev **Ne figurent pas sur la photo** : Lætitia Besson, RATP Dev ; Séverine Boisbelet, Vectalia ; Christophe Chausson, CarPostal France ; Denis Costopoulo, RTM Marseille (AGIR) ; Frédéric Descrimes-Favraud, RATP ; Laurence Julien Laferrière, RATP Dev ; Valérie Legrain-Sicard, RATP Dev ; Éric Martinez, Vectalia Perpignan ; Fabrice Perrin, TCL Lyon (Keolis) ; Nolwenn Philippot, RTM Marseille (AGIR) ; Yves-Marie Thiec, AGIR



Veiller aux aspects sociaux des textes et projets et anticiper les besoins en matière d'emploi et de compétences : en 2018, les travaux de cette Commission ont couvert un large spectre. Avec au premier plan : un dialogue social constructif et fructueux, qui témoigne de l'engagement et de la responsabilité des partenaires sociaux.



L'année 2018 s'est d'abord distinguée par un dialogue social soutenu et constructif qui a abouti à la conclusion de cinq accords. Le premier, en février, porte sur l'évolution des minima conventionnels <sup>(1)</sup> et le deuxième, en septembre, sur la répartition des fonds du financement du dialogue social. En novembre, les deux textes sur la création de la CPPNI-TU <sup>(2)</sup> et sur la primauté de certaines dispositions de la convention collective ont recueilli l'unanimité. En décembre, l'accord sur la création de l'OPCO Mobilités <sup>(3)</sup> a été paraphé par l'UTP et quatre syndicats sur cinq (représentant plus de 80 % des salariés).

#### **PRÉPARER L'AVENIR DE LA PROFESSION**

La commission Affaires sociales du transport urbain a aussi mené des travaux pour préparer l'avenir de la profession aux niveaux national et européen. Dans le cadre de la future loi

« D'ICI À 2026,  
LA BRANCHE DEVRA  
RECRUTER PLUS DE  
13 000 PERSONNES »



2 QUESTIONS À **BRUNO DANET**, président de la commission Affaires sociales  
du transport urbain, directeur des Ressources humaines groupe, Keolis

**Quels sont les rendez-vous importants de 2019 ?**

En matière de dialogue social, le début de l'année a été marqué, comme ce fut le cas en 2018, par la conclusion d'un accord avec les partenaires sociaux sur la négociation annuelle obligatoire de branche. Au second semestre, l'agenda social sera rythmé par des thèmes de discussions tel l'impact de la réforme de la formation professionnelle sur les dispositions conventionnelles actuelles ou

l'étude d'un régime de prévoyance pour les salariés inaptes non conducteurs et non invalides. Enfin, un avenant devra être négocié pour fixer une règle définitive de répartition des fonds de paritarisme.

**L'étude sur l'évolution des emplois, des métiers et des compétences s'est avérée très utile...**

Oui, car elle a permis de préciser les différents facteurs d'évolution en matière d'emploi dans notre

branche. Les métiers existants ont été répertoriés et détaillés, faisant ressortir l'impact des évolutions technologiques sur certains d'entre eux, notamment dans la maintenance. Enfin, cette étude pointe le nombre moyen d'embauches prévues. D'ici à 2026, la branche devra recruter plus de 13 000 personnes, dont une partie dans la conduite. Les départs en retraite et les métiers émergents expliquent cette projection.

d'orientation des mobilités, elle a répondu à la consultation de la ministre des Transports sur les conditions de transfert du personnel dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services RATP et Optile en Île-de-France. Parallèlement, elle a lancé une étude pour couvrir le risque d'inaptitude des salariés non conducteurs, déclarés inaptes et non invalides. La Commission s'est, enfin, investie dans la transposition de la directive européenne « Qualification initiale et formation continue des conducteurs ».

**ANTICIPER L'IMPACT DES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES**

Au sein de la CPNE<sup>(4)</sup>, les partenaires sociaux ont mené une étude prospective urbaine, avec le concours d'un prestataire. Cet état des lieux très détaillé a permis d'identifier les impacts des évolutions économiques et technologiques sur l'emploi et les compétences, d'élaborer des scénarios d'évolution des besoins et de bâtir des préconisations sur l'offre et les parcours de formation. En menant cette démarche, la branche a anticipé la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'objectif ? Accompagner les entreprises et les salariés dans un contexte où les métiers

et le monde du travail évoluent fortement. Dans cette perspective, la branche s'est engagée dans la création de l'OPCO Mobilités.

Dans les prochains mois, le dialogue social et les sujets sur les emplois et les compétences s'annoncent copieux et denses pour les experts de cette Commission. ○

(1) Dans le cadre de la Négociation annuelle obligatoire (NAO).

(2) Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains (CPPNI-TU).

(3) Accord interbranches Opérateur de compétences « mobilités » ; en 2019, l'OPCO Mobilités succédera à l'OPCA Transports et Services. Cet OPCO regroupe la quasi-totalité des branches du transport et de la logistique, en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

(4) Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle.

5

ACCORDS SIGNÉS PAR L'UTP ET  
LES ORGANISATIONS SYNDICALES  
REPRÉSENTATIVES EN 2018.

## COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



# ŒUVRER POUR UN FINANCEMENT PÉRENNE ET ÉQUILIBRÉ DU TRANSPORT PUBLIC

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

**1.** Valérie Mettavant, SNCF Mobilités **2.** Anne Meyer, UTP **3.** Claude Solard, SNCF Réseau **4.** Anne Lieure, Keolis **5.** Christophe Vacheron, RATP Dev **6.** Hubert Richard, UTP **7.** Ghislain Goulet de Rugy, SNCF Transilien **8.** Jean-Marc Beteille, RATP **9.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **10.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **11.** Thierry Ervedoza, Transdev  
**Ne figurent pas sur la photo :** Frédéric Baverez, Keolis ; Anne Bellamy, AGIR ; Anne Bosche-Lenoir, SNCF Mobilités ; Laurence Eymieu, Keolis ; Claude Faucher, UTP ; Dominique Fèvre, UTP ; Elie Franc, Vectalia France ; Olivier Le Grontec, Semitan Nantes ; Pascal Lemaître, CarPostal France ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Pierre Messulam, SNCF Transilien ; Valérie Metel, CarPostal France ; Valère Pelletier, RATP ; Raphaël Poli, SNCF ; Jean-Louis Poulou, Colas Rail ; Julie Sadaka-Entringer, RATP ; Thierry Wischnewski, Tisséo Voyageurs

Forte de l'étude des données collectées par l'UTP, cette Commission porte la voix de l'intérêt général en objectivant les débats sur le modèle économique du transport public.

Future loi d'orientation des mobilités, gratuité, versement transport : une foison de sujets a nourri ses travaux en 2018.



Le modèle économique des transports publics reste au cœur des travaux de la commission Économie et Mobilité qui s'attache à défendre un système de financement pérenne des investissements et de l'exploitation. Ses réflexions sont nourries par plusieurs sources, à commencer par les enquêtes mensuelles ou annuelles réalisées par l'UTP et les travaux menés avec ses partenaires. Au premier rang des sujets qui l'ont mobilisée ces derniers mois : le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) dans son ensemble, et les sujets sur la gouvernance et le financement, en particulier.

**METTRE EN ÉVIDENCE UNE DEMANDE POLYMORPHE**

À l'heure où le public adresse une demande de plus en plus soutenue et diffuse aux transports publics, les conclusions des Assises de la mobilité et du rapport du Comité d'orientation des infrastructures avaient mis en exergue

les besoins de financement du secteur. Compte tenu des tarifications spécifiques proposées par de nombreux réseaux, l'UTP a pu faire valoir son rôle prépondérant dans l'accès à la mobilité pour tous les habitants des ressorts territoriaux. Depuis toujours, les transports publics pratiquent la solidarité de façon généralisée. De même, ils accompagnent l'évolution de la population de ces territoires et proposent leurs services dans des zones de plus en plus éloignées du centre des villes.

#### TROUVER DES MODÈLES ÉCONOMIQUES DURABLES

Le transport public a toujours joué un rôle de premier plan dans la réduction des inégalités sociales et spatiales. C'est pourquoi l'UTP défend un modèle de financement basé sur la juste répartition de la contribution entre les trois bénéficiaires du service : les territoires, les utilisateurs et les employeurs. La participation de ces deux derniers contributeurs a fait l'objet de débats aux niveaux local et national. Sollicitée à plusieurs

auditions sur ces deux sujets, telle celle de la Mission sur la gratuité des transports en Île-de-France, la Commission a rappelé la position commune prise avec la FNAUT et présenté des arguments nouveaux et étoffés. Chiffres et études à l'appui, elle a su démontrer la pertinence de sa conviction : le modèle de financement doit perdurer au risque de voir le service public de transport, l'un des derniers encore présents dans certains territoires, s'étioler et disparaître. À quelques mois des scrutins municipaux, les travaux de démonstration se poursuivront en 2019. ○

# 340

RESSORTS TERRITORIAUX EN PROVINCE, SOIT 25 % DU TERRITOIRE ET 72 % DES FRANÇAIS DESSERVIS.

« LE REBOND DU TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES DOIT S'INSCRIRE DURABLEMENT »



2 QUESTIONS À **CLAUDE SOLARD**, président de la commission Économie et Mobilité, directeur général délégué, SNCF Réseau  
(Claude Solard a présidé la Commission jusqu'au 31 mars 2019)

#### Quels sont les enjeux des prochaines élections municipales pour le transport public et ses utilisateurs ?

La gratuité totale peut apparaître, à première vue, porteuse d'égalité, de justice sociale et de préoccupation environnementale. Pour mettre en œuvre ces valeurs et assurer leur pérennité, il existe des dispositifs beaucoup plus efficaces : politiques pour encourager le report modal, tarifs solidaires pour les publics fragiles...

Ces derniers permettent de cibler les citoyens qui en ont le plus besoin et n'hypothèquent pas l'avenir du transport public. Au contraire, ils lui donnent les moyens de se développer au service du plus grand nombre.

#### La pérennité du financement du transport urbain reste-t-elle une préoccupation ?

Oui, car le redressement du taux de couverture des dépenses de

fonctionnement par les recettes commerciales, constaté depuis 2016, doit s'inscrire durablement. Amorcé il y a vingt ans, le repli structurel de ce ratio n'était plus soutenable : la répartition du financement entre les trois contributeurs au fonctionnement du transport urbain : collectivités locales *via* l'impôt local, employeurs *via* le versement transport et voyageurs *via* la tarification, s'avérait de moins en moins équilibrée.

## COMMISSION **LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES**

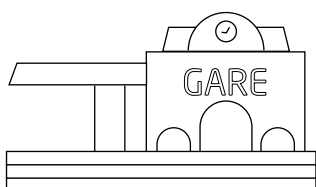


# INFLUER SUR UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE EN PLEINE ACCÉLÉRATION

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

**1.** Élodie Gueneuc, AGIR **2.** Valérie Beaudouin, UTP **3.** François-Xavier Perin, RATP **4.** Dominique Montlaur, Tisséo **5.** Barbara Milia, RATP **6.** Guillaume Brisset, Transdev **7.** Faustine Burnichon, UTP **8.** Anne Gueniot, SNCF Mobilités **9.** Isabelle Balestra, Keolis **10.** Isabelle Hazard, SNCF Réseau **11.** Fatma Rahil, SNCF **12.** Laurent Mazille, Transdev **13.** Nicolas Blain, RATP **14.** Laurent Bougard, Transdev **15.** Jean-Yves Lhomme, Euro Cargo Rail **16.** Marie-Charlotte Perfumo, Thello **17.** François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel **18.** Annabelle Huet, UTP **19.** Nelson de Pessemier, UTP **20.** John-David Nahon, RATP **21.** Alexander Ernert, Euro Cargo Rail  
**Ne figurent pas sur la photo :** Hervé Beccaria, RTM; Laure Boulard, RATP Dev; Médina Bouseksou, SNCF; Gautier Brodeo, RATP; Claude Faucher, UTP; Dominique Fèvre, UTP; Joaquim Godde, LISEA; Adam Janik, SNCF; Philippe Jausserand, LISEA; Anne Lambert, Thalys; Julien Laurent, RATP; François Moulin, Vectalia; Aurélie Pessot, Eurostar; Renaud Thillaye, Eurostar

Au niveau européen comme au plan national, l'activité législative a connu un rythme très soutenu en 2018. La fin de leurs mandats approchant, les eurodéputés et la Commission européenne ont finalisé nombre de dossiers. En France, la volonté gouvernementale s'est caractérisée par une accélération sur des sujets à forts enjeux pour le secteur.



**A**vant la fin de la mandature, les institutions européennes ont intensifié leurs travaux pour boucler leurs dossiers, dont plusieurs impactent le secteur. Après trois ans de négociation, le Parlement et le Conseil européens ont ainsi adopté la directive « Accessibilité aux produits et services ». Grâce à différentes actions d'influence menées directement par l'UTP et *via* l'UITP<sup>(1)</sup>, ce texte prend désormais en compte les contraintes des transports publics.

**S'INVESTIR DANS UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE EUROPÉENNE TRÈS DENSE**

Les institutions européennes sont aussi allées très vite sur la refonte de la directive « Open Data »<sup>(2)</sup>, adoptée en neuf

« VEILLER AU MAINTIEN  
D'UNE CERTAINE  
ÉQUITÉ ENTRE LES  
DIFFÉRENTS MODES  
DE TRANSPORT »



2 QUESTIONS À **FRANÇOIS-XAVIER PERIN**, président  
de la commission **Législation et Affaires européennes**,  
administrateur RATP Dev

**À la suite des lois NOTRe et MAPTAM, la loi d'orientation des mobilités devrait continuer à modifier la gouvernance du transport public. Comment travaillez-vous sur le sujet ?**

Cette loi modifie, en effet, non seulement l'organisation des transports publics, mais fixe également un cadre *a minima* des nouvelles mobilités. La Commission est mobilisée pour veiller à une articulation cohérente

des textes et de l'organisation des transports publics entre autorités organisatrices de la mobilité et au maintien d'une certaine équité entre les différents modes de transport.

**Quels sont les enjeux des élections européennes et du renouvellement des commissaires européens ?**

L'affaiblissement des partis traditionnels, la montée

conséquente des populismes et le Brexit pourraient rebattre les cartes au Parlement européen. Il est difficile d'anticiper les orientations qui seront adoptées par la prochaine mandature. Par ailleurs, au niveau de la Commission européenne, nous espérons la nomination d'un vice-président dont les compétences rassembleront à la fois les questions énergétiques, environnementales et le transport.

mois... un record à l'échelle du temps européen. En dépit d'un lobbying soutenu et de l'union de toutes les associations nationales et européennes du transport, la voix du secteur a été brouillée par la complexité du sujet et du dogmatisme qui l'entoure. Si le champ de la directive n'a pas été modifié, l'UTP a toutefois obtenu une meilleure prise en compte des spécificités sectorielles.

En 2018, le Parlement européen s'est aussi mobilisé sur la refonte du règlement sur les droits des passagers ferroviaires et la libéralisation des services par autobus et autocar. Sur le premier texte, les obligations des entreprises ferroviaires, y compris pour les billets vendus avec correspondances, ont été renforcées et ce, malgré l'action de l'UTP.

Concernant le second, l'UTP a obtenu des avancées notables, notamment sur la protection des contrats de service public dans le transport urbain et la réintroduction de l'obligation d'établissement des transporteurs étrangers.

**S'IMPLIQUER DANS L'ACTIVITÉ LÉGISLATIVE EN FRANCE**

Au niveau national, la commission Législation et Affaires européennes s'est fortement investie, aux côtés de la commission Système ferroviaire, sur la loi pour un nouveau

pacte ferroviaire, texte qui a dominé l'actualité législative du secteur en 2018.

Parallèlement, l'UTP s'est beaucoup impliquée dans la loi relative au secret des affaires et a convaincu les parties prenantes de la pertinence de ses amendements pour renforcer la protection en la matière : une disposition fondamentale à l'heure de l'ouverture des données. Dans le cadre de la mise en œuvre des obligations des représentants d'intérêts et du registre de transparence de la HATVP<sup>(3)</sup>, l'UTP a aussi réussi à reporter de trois ans l'obligation de déclaration des relations avec les collectivités territoriales. La forte actualité législative en France et les scrutins européens augurent d'un agenda bien rempli pour cette Commission dans les mois à venir. ○

(1) *Union internationale des transports publics.*

(2) *Nouveau nom donné à la directive Public Sector Information, dite directive « PSI ».*

(3) *Haute autorité pour la transparence de la vie publique.*

9 mois

UN TEMPS RECORD POUR L'ADOPTION  
DE LA REFONTE DE LA DIRECTIVE « PSI »,  
SUR L'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES.



## COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



# FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE ET ÉTUDIER LES NOUVELLES MOBILITÉS

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

**1.** Stéphanie Bourgeais, RATP **2.** Anne Meyer, UTP **3.** Marie-Claude Dupuis, RATP **4.** Sigrid Claviéras, UTP **5.** Christine Peyrot, Transdev **6.** Cynthia Gutton, RTM Marseille **7.** Gerardo Lertxundi, Vectalia France **8.** Mikael Lemarchand, SNCF Transilien **9.** Magali Dujeancourt, AGIR **10.** Kara Linvingston, Keolis **11.** Hubert Richard, UTP **12.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **13.** Xavier Aymonod, Transdev **14.** Arnaud Julien, Keolis

**Ne figurent pas sur la photo :** David Brottet, CarPostal France; Anne de Bagneux, Transdev; Carole Desnost, SNCF; Mathieu Dunant, RATP; Claude Faucher, UTP; Dominique Fèvre, UTP; RATP; Maria Harti, SNCF Mobilités; Sophie Hassan, RATP Dev; Laurent Kocher, Keolis; Laurent Lieutaud, Tisséo Voyageurs (AGIR); Adrien Malfray, AGIR; Grégoire Marlot, SNCF Réseau; Christophe Medina, CarPostal France; Valérie Metel, CarPostal France; Nelson de Pessemier, UTP; Raphaël Poli, SNCF; Julien Réau, Transdev; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev; Gil Valabrègue, RTM Marseille (AGIR); Cédric Ythier, Colas Rail; Scheherazade Zekri, Keolis

Stratégie nationale de développement du véhicule autonome, ouverture des données de mobilité et mise en œuvre d'outils MaaS, création d'une base de données inédite avec le CEREMA... Nombre de sujets à forts enjeux pour la profession ont nourri les travaux de cette nouvelle Commission, opérationnelle depuis seize mois.



**T**rès vite après sa mise en place en septembre 2017, la commission Nouvelles mobilités, Villes de demain a trouvé son rythme de croisière. Étude avec le CEREMA sur les nouvelles mobilités, contributions à la stratégie nationale de déploiement du véhicule autonome, position sur les dispositifs MaaS... :

ses travaux ont nourri auditions, colloques et articles de revues spécialisées.

La Commission s'est engagée, avec le CEREMA, dans une vaste étude sur les nouvelles mobilités. La première partie de ce projet a consisté à créer une base de données inédite, qui permet de décrypter les habitudes de déplacement des Français <sup>(1)</sup>, selon la typologie des territoires.

#### *METTRE EN PLACE DES OUTILS DE MESURE*

Ce nouvel outil permet, par exemple, d'évaluer comment les mobilités actives et partagées peuvent remplacer l'autosolisme et cela au travers de plusieurs scénarios. Grâce à cette manne d'informations, unique en son genre, la Commission a ainsi pu mesurer l'impact du Plan Vélo <sup>(2)</sup> dans sa capacité à capter les autosolistes. Ce travail sera présenté aux associations nationales en charge du vélo pour, le cas échéant, développer des réflexions communes. Après avoir publié et défendu sa position dans le cadre de la stratégie nationale sur le véhicule autonome, l'UTP a participé à la mission de mise en œuvre pilotée par la DGITM <sup>(3)</sup>.

La Commission a ainsi nourri les réflexions sur l'acceptabilité de ce nouveau mode par les Français et enrichi les travaux du programme « France véhicule autonome » centrés sur les

93%

DES DÉPLACEMENTS HORS ÎLE-DE-FRANCE SE FONT SANS CHANGEMENT DE MODE DE TRANSPORT.

systèmes de transport public automatisés, porté par la Nouvelle France Industrielle <sup>(4)</sup>.

#### ÉTUDIER LES MOBILITÉS DE DEMAIN ET LEURS IMPACTS

Le Résultat? Tous les acteurs concernés partagent une seule et même conviction : demain, le véhicule autonome sera partagé. Dans le cadre de la future loi PACTE, l'UTP a porté avec force plusieurs amendements concernant la nécessité de disposer d'un cadre clair, au service de la politique de mobilité, pour réaliser les expérimentations et les conditions de leur réalisation.

En amont de la future loi d'orientation des mobilités, la Commission a mis en place un groupe de travail miroir pour étudier les orientations du comité stratégique « Données-MaaS », instauré par la ministre des Transports en octobre 2018. Ce groupe de travail a déjà élaboré une position politique qui replace le client-voyageur au cœur du dispositif MaaS, outil au service de la politique globale de mobilité définie par les autorités organisatrices. ○

(1) 17 modes étudiés : autosolisme, autopartage, avion, bus, covoiturage, car, deux-roues motorisé, marche, vélo, tram/métro/train, taxi

(2) Le Plan Vélo a été lancé par le Premier ministre en septembre 2018.

(3) Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer.

(4) La phase 2 de la « Nouvelle France industrielle » lancée en mai 2015 par le gouvernement est le programme de reconquête industrielle sur fond de révolution numérique.

« LES DONNÉES :  
UN ENJEU  
AUSSI  
STRATÉGIQUE  
QUE LE MAAS »



2 QUESTIONS À MARIE-CLAUDE DUPUIS,  
présidente de la commission Nouvelles mobilités, Villes de demain,  
directrice Stratégie, Innovation et Développement, groupe RATP

#### Le MaaS prend une place importante dans le projet de loi d'orientation des mobilités. Pourquoi notre profession serait-elle la mieux placée pour proposer ces outils ?

Dans sa position sur le sujet, l'UTP insiste sur la place prépondérante des offres de transport public dans le système de mobilité de nos agglomérations. À ce titre, elles devront constituer le socle des outils MaaS. Sans services efficaces et de grande capacité, sans cohérence entre intermodalités

numérique et physique, il sera impossible de répondre aux besoins du plus grand nombre. La future loi d'orientation des mobilités devrait donner un rôle central aux autorités organisatrices de la mobilité pour développer le MaaS. Aux opérateurs de transport de rappeler que leur « ADN » les désigne comme des partenaires naturels au service de l'intérêt général.

**Qui dit MaaS dit ouverture et réutilisation des données...**  
C'est un enjeu aussi stratégique

que le MaaS. Les opérateurs, le législateur et les autorités organisatrices doivent en prendre la mesure pour une réutilisation des données de mobilité équitable et au service de l'intérêt général. L'ouverture des données doit respecter certains principes évidents. D'abord, la réciprocité : tous les acteurs, publics comme privés, doivent ouvrir leurs données de mobilité, et la neutralité : l'objectif n'est pas d'influencer le voyageur avec des informations biaisées.

## COMMISSION **SYSTÈME FERROVIAIRE**



# INSTAURER UN NOUVEAU CADRE PROPICE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Claude Faucher, UTP 2. Valérie Beaudouin, UTP 3. Claude Steinmetz, Transdev 4 Anne Meyer, UTP 5. Frédéric Henon, SNCF 6. Bruno Auger, Keolis 7. Arnaud Sohier, SNCF Réseau 8. Alain Ribat, VFLI 9. Pierre Izard, SNCF 10. Philippe Dabancourt, Eurostar 11 Sigrïd Claviéras, UTP 12. Karine Maubert, UTP 13. Catherine Perrinelle, SNCF Mobilités 14. Canisius Gassa, UTP 15. Christian Chavanel, SNCF 16. André Thinères, Objectif OFP 17. Michel Didier, Euro Cargo Rail 18. Gautier Brodeo, RATP 19. François Coart, Getlink 20. Thierry Assise, Euro Cargo Rail **Ne figurent pas sur la photo**: Charles Bernheim, Thalys; Olivier Blanc, Arriva; Matthieu Chabanel, SNCF Réseau; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Jacques Damas, Keolis; Frédéric Delorme, SNCF; Jean-Bruno Delrue, MESEA; Olivier Devaux, SNCF Mobilités; Marc Duburque, Tisséo Toulouse; Philippe François, Secuirail; Alain Gondelmann, AGIR; Olivier Gouin, LISEA; Anne Gueniot, SNCF Mobilités; Vincent Guillaume, RRT PACA; Pierre Labarthe, SNCF Mobilités; Loïc Lanne, CFTA; Hervé Le Caignec, LISEA; Jérôme Martres, RATP; Jean-Louis Poulou, Colas Rail; Roberto Rinaudo, Thello; Philippe Rota, SNCF Réseau; Pierre-Louis Roy, SNCF Mobilités; Philippe Servan, UNECTO; Renaud Thillaye, Eurostar; Pierre Trarieux, VFLI; Françoise Valéry-Gille, SNCF Logistics; Christophe Vanhove, LISEA

En France comme en Europe, l'actualité 2018 s'est avérée très dense pour le secteur. Au centre des travaux de la commission Système ferroviaire : la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, la mise en œuvre du volet technique du quatrième paquet ferroviaire et l'accompagnement des adhérents dans ces mutations inédites.



**E**n 2018, la Commission s'est fortement investie pour instaurer un cadre propice à l'ouverture à la concurrence qui sera effective dès décembre 2020 pour les services commerciaux et fin 2023 pour les services publics (TET et TER), avec possibilité pour les autorités organisatrices de lancer des appels d'offres dès décembre 2019. De même, les évolutions en matière d'interopérabilité se sont placées au cœur de ses travaux.

#### **PRÉPARER LE SYSTÈME FERROVIAIRE DE DEMAIN**

Tout comme elle avait fait valoir, dès 2017, ses positions et contribué aux travaux de la mission Spinetta, l'UTP

s'est activement impliquée tout au long de l'élaboration et de l'adoption de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Plusieurs options retenues dans le texte, tel le choix de l'ouverture des services commerciaux en « *open access* » plutôt qu'en franchise, lui ont donné satisfaction. Avec la même attention, l'UTP a suivi les dispositions sur la transmission, aux autorités organisatrices, des données des entreprises et des gestionnaires d'infrastructures et de celles concernant le matériel roulant et sa maintenance. Dès la publication des premiers textes d'application, en juillet 2018, l'UTP s'est mobilisée. La première ordonnance le 13 décembre 2018, consacrée notamment à la passation des

contrats de service public, a ainsi retenu la concession, un modèle privilégié par les opérateurs.

#### RESTER VIGILANT SUR LES SUJETS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS

La transposition en droit national du volet technique du quatrième paquet ferroviaire et l'adaptation de la réglementation en vigueur ont nécessité des travaux de concertation, auxquels la Commission a activement participé ces derniers mois.

Parallèlement, elle a attentivement suivi l'adoption du texte sur le test de l'équilibre économique et ceux liés à l'harmonisation de la réglementation technique européenne. Ses membres se sont largement engagés pour établir des règles équitables, transparentes et non discriminatoires à l'accès au réseau ferroviaire. Enfin, la Commission s'est

mobilisée pour permettre aux acteurs concernés de s'approprier les nombreuses mutations à venir et surveiller leurs impacts sur la viabilité économique des entreprises. À ce titre, le COOPERE <sup>(1)</sup> et le COSAP <sup>(2)</sup> restent des lieux propices à la réflexion et au partage entre les entreprises ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructures. Actualité oblige, ces échanges continueront dans les mois à venir. ○

(1) Comité des opérateurs du réseau.

(2) Comité du système d'amélioration des performances.

29

TEXTES D'APPLICATION  
PRÉVUS PAR LA LOI PORTANT  
NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE.

« L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES SERVICES FERROVIAIRES DE VOYAGEURS EST UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR »



#### 2 QUESTIONS À CLAUDE STEINMETZ, président de la commission Système ferroviaire, directeur ferroviaire France, Transdev

##### Où en sont les travaux de votre Commission sur l'ouverture à la concurrence ?

De nombreux textes d'application, et non des moindres, sont en cours d'élaboration afin de permettre l'ouverture effective à la concurrence, comme dans le fret il y a près de quinze ans. La gouvernance du système, la programmation et le financement des infrastructures ou encore l'avenir des lignes capillaires, fret

compris, sont en cours de discussion. L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs est une opportunité pour l'ensemble du secteur.

##### Comment accompagner les exploitants sur le volet technique du quatrième paquet ferroviaire ?

La transposition du quatrième paquet ferroviaire implique de réviser en profondeur le cadre juridique français. Pour anticiper

la bonne mise en œuvre de ce dispositif, la Commission a mené un travail d'information, de sensibilisation et de partage avec les entreprises ferroviaires. Ce travail s'intensifie en 2019, notamment sur les thèmes liés aux outils, comme le guichet unique ou le registre d'infrastructure (RINF), développés par l'Agence européenne, et sur les nouvelles responsabilités des exploitants en matière de compatibilité du matériel roulant.

## COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



# RELEVER DES EXIGENCES QUI SE MULTIPLIENT

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION

**1.** Jean-Marc Ducros, Keolis **2.** Anne Meyer, UTP **3.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **4.** Tiphaine Derischebourg, Keolis **5.** Sophie Mazoué, RATP **6.** Stéphanie Jégu, UTP **7.** Georges Despaigne, RATP Dev **8.** Marc Moreau, Transdev **9.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **10.** Florence Cousin, SNCF **11.** Sigrid Claviéras, UTP **12.** Philippe Jouette, RATP

**Ne figurent pas sur la photo :** Erwan Boissay, CarPostal France; Maxime de Checchi, AGIR; David Cronenberger, RTCR La Rochelle; Anne-Blandine Dassencourt, Keolis; Nicolas Delhommeau, CarPostal France; Frédéric Fhal, SNCF; Elie Franc, Vectalia; Jérôme Garnier, Transdev; Xavier Hubert, Keolis; Jean-Luc Josso, Transdev; Adrien Malfray, AGIR; Romain de Montbel, Tisséo Toulouse; Patrick Perrino, RATP; Alain Pittavino, Transdev; Rémi Rocher, CarPostal France; Bernard Torrin, SNCF Réseau

Transition énergétique, ouverture des données de mobilité, accessibilité... : au cœur de ces sujets, le transport public évolue pour répondre aux exigences nationales et européennes. En 2018, la Commission a étudié la faisabilité de ces nouvelles demandes, tout en préservant le modèle économique du secteur.



**E**n France comme en Europe, nombre de projets impactent, ou pourraient impacter, le transport urbain. La mission de cette Commission consiste précisément à en mesurer les potentiels impacts négatifs sur l'exploitation et à en informer les parties prenantes. Après avoir rédigé et diffusé une note sur le décret « Véhicules à faibles émissions », l'UTP a poursuivi son action auprès des institutions concernées. Objectif ? Que les services urbains ne deviennent ni les « grands oubliés » de la loi d'orientation des mobilités ni les victimes de certaines orientations liées à la transition énergétique.

#### *DÉMONTRER, INFORMER ET SENSIBILISER*

En 2018, l'UTP a participé à de nombreuses auditions et réunions organisées par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Après la rédaction d'une note partagée sur les prescriptions des ateliers de charge des bus électriques (arrêté du 3 août 2018) diffusée au printemps, l'UTP et la DGPR <sup>(1)</sup> ont entrepris de nouveaux échanges sur le décret et l'arrêté sur les véhicules et trains circulant à l'hydrogène. En la matière, les données issues de l'étude « Le parc des véhicules des services urbains » <sup>(2)</sup> s'avèrent très précieuses. Elles le sont aussi lors des discussions avec le ministère des Transports et/ou la Commission européenne sur d'autres dossiers majeurs :



28%

DES AUTOBUS URBAINS  
UTILISENT DÉJÀ UNE ÉNERGIE  
ALTERNATIVE AU GAZOLE :  
LA DYNAMIQUE EST LANCÉE

la revoyure du décret relatif aux véhicules à faibles émissions, la révision de la directive « Véhicules propres » et sa future transposition ou encore la modification du décret sur les zones à circulation réduite (ZCR).

**ÉCHANGER, ÉTUDIER, EXPÉRIMENTER**

Depuis 2016, l'Union européenne planche sur une directive « Accessibilité des produits et services ». En lien avec la commission Législation et Affaires européennes, la commission Techniques, Exploitation et Développement

durable veille à ce que les services ne soient pas trop impactés par ce texte.

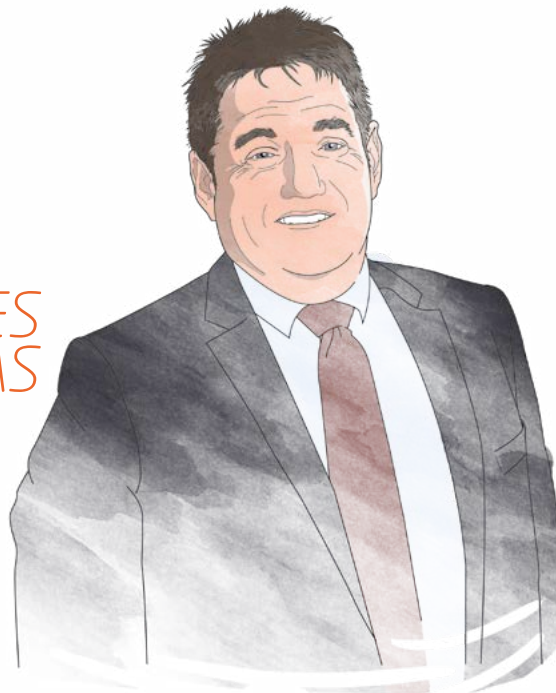
Cette année, la Commission a aussi mené deux actions spécifiques à la sécurité de l'exploitation. Dans le cadre de l'OMA <sup>(3)</sup>, la première a permis de mettre à jour la note technique sur les recommandations de sécurisation des systèmes de freins additionnels, dont le frein d'aide à l'exploitation. La seconde action a porté sur l'expérimentation de la veille intégrée au tramway - pour laquelle deux étudiants ergonomes ont été sollicités - et l'adaptation d'un simulateur de conduite. Les résultats obtenus ont démontré la nécessité de faire évoluer les exigences, et des rencontres avec les industriels sont déjà programmés en 2019. ○

(1) Direction générale de la prévention des risques.

(2) « Le Parc des véhicules des services urbains », édition 2018.

(3) Observatoire du matériel roulant.

« S'IMPLIQUER  
POUR  
ACCOMPAGNER LES  
PROJETS ET NE PAS  
LES "SUBIR" »



**2 QUESTIONS À MARC DELAYER, président de la commission Techniques, Exploitation et Développement durable, directeur général, Transports Publics du Choletais, AGIR**

**Comment les réseaux urbains abordent-ils la transition énergétique ?**

En l'absence de données fiables, beaucoup ont expérimenté des bus électriques, à batterie ou à hydrogène pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences d'exploitation. Demain, l'offre ne sera plus conditionnée par la seule demande, mais aussi par les caractéristiques du véhicule. Réduire l'offre du fait des spécificités des bus électriques ou

de leur coût, serait dommageable. Le transport public reste le meilleur moyen pour lutter contre l'autosolisme et accéder aux zones à circulation restreinte ou à faibles émissions. Il serait aberrant de les exclure !

**Comment l'UTP est-elle devenue un interlocuteur reconnu au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire ?**

En participant aux consultations et

aux auditions publiques. Nous avons beaucoup échangé avec la DGPR sur la mise aux normes des ateliers de charge de bus électrique, avec le ministère concernant la revoyure du décret du 11 janvier 2017 sur les critères des bus à faibles émissions, au sein des instances nationales et européennes sur les données et leur ouverture. La profession s'implique pour accompagner les projets et ne pas les « subir ». En 2019, nous poursuivrons ces échanges.

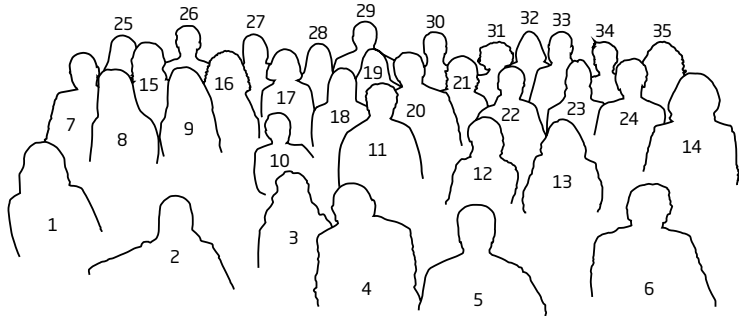
# RENFORCEMENT ET RENOUVELLEMENT D'UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADHÉRENTS



Au cours des 18 derniers mois, l'UTP a renforcé et renouvelé une partie de ses effectifs. Sous la houlette de son délégué général, Claude Faucher, l'organisation professionnelle regroupe désormais 35 collaborateurs.

640

RÉPONSES FOURNIES  
PAR L'UTP AUX QUESTIONS DE  
SES ADHÉRENTS, EN 2018.

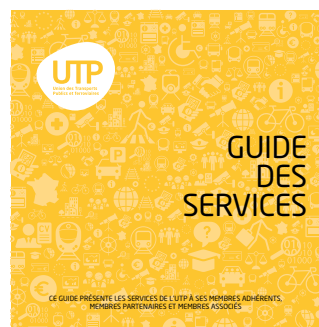
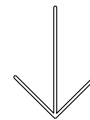


L'ÉQUIPE DE L'UTP

**1.** Inès Ben Abdallah, chargée d'études juridiques Social urbain **2.** Nadia Mouri, chargée de mission Futur en Train **3.** Déborah Pasquier, chargée de mission Social urbain **4.** Hubert Richard, chargé de mission Économie et Nouvelles mobilités **5.** Valérie Beaudouin, directrice du département Législation et Affaires européennes **6.** Louis-Nicolas Doumet, chargé d'études communication **7.** Ali Boukherrouba, chargé de mission auprès du délégué général **8.** Faustine Burnichon, chargée d'études juridiques Transport urbain **9.** Justine Lassansaa, chargée de mission Social ferroviaire **10.** Laurence Dourlen, assistante du département LAE **11.** Véronique Theroux, assistante du département AET **12.** Soazig Sarazain, directrice du département des Affaires sociales **13.** Stéphanie Jégu, chargée de mission Technique urbain **14.** Béatrice Simard, Directrice des Affaires financières et générales **15.** Virginie Billet, assistante de direction auprès du Délégué général **16.** Céline Meunier, assistante du département Social **17.** Marie-Line Vincent-Lambert, assistante du département AET **18.** Alice Laffaille, chargée d'études juridiques Social ferroviaire **19.** Roxane Blondin, assistante de direction **20.** Claude Faucher, Délégué général **21.** Dominique Fèvre, directrice de la Communication et de la Valorisation **22.** Cécile Brou, comptable **23.** Ahlam Karam, chargée de mission social ferroviaire **24.** Anne Meyer, directrice du département Affaires économiques et techniques **25.** Annabelle Huet, chargée de mission Affaires européennes **26.** Nelson de Pessemier, chargé de relations institutionnelles **27.** Karine Maubert, chargée de mission Juridique ferroviaire **28.** Luan Bouchet, responsable du pôle Social urbain **29.** Canisius Gassa, chargé de mission Technique ferroviaire **30.** Jean Lagrange, responsable du pôle Social ferroviaire **31.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, chargée de mission Économie et RSE **32.** Catherine Boulay, assistante de direction auprès du délégué général **33.** Victorin Tchiyoko, employé polyvalent **34.** Sigrid Claviéras, chargée de mission Techniques ferroviaires et ITS **35.** Inès Ferreira, chargée de mission Social urbain

**E**n 2018 et début 2019, les équipes de l'UTP se sont à la fois étoffées et renouvelées. Sur cette période, 11 personnes ont ainsi rejoint l'organisation professionnelle. Outre sa nouvelle directrice, Soazig Sarazain, le département des Affaires sociales a accueilli Luan-Gabrielle Bouchet, Inès Ben Abdallah et Ahlam Karam. Le département Législation et Affaires européennes a été rejoint par Faustine Burnichon, Nelson de Pessemier et Laurence Dourlen. Nadia Mouri a rejoint l'ADFPMF <sup>(1)</sup> et Sigrid Claviéras le département Affaires économiques et techniques. Les départements Valorisation- Communication et Administration-Finances ont, pour leur part, accueilli respectivement Louis-Nicolas Doumet et Cécile Brou. Dirigée par Claude Faucher, l'UTP compte désormais 35 collaborateurs. Quel que soit leur profil -juriste, ingénieurs, économistes, urbanistes, techniciens...-, ils travaillent chaque jour pour délivrer le meilleur service aux adhérents de l'UTP. ○

(1) Association pour le développement des formations et la promotion des métiers ferroviaires.



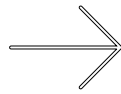
**RETROUVEZ  
L'INTÉGRALITÉ DE  
L'OFFRE EN CLIQUANT  
OU EN SCANNANT  
CI-DESSOUS**



[HTTPS://UTP.FR/NOTES-PUBLICATIONS](https://utp.fr/notes-publications)

# L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Qualité  
L'UTP  
MAINTIENT  
LE CAP!

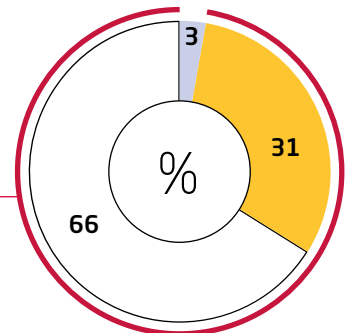
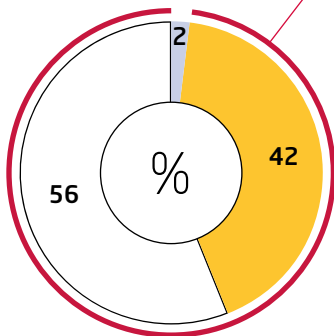


**E**n avril 2019, l'UTP a obtenu la certification Quali'OP... pour la 11<sup>e</sup> année consécutive. Cette certification, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles, passe notamment par une enquête annuelle auprès des adhérents. Évaluée au niveau « Exemplaire » depuis 2018 sur une gradation de quatre échelons (initial, progression, confirmé et exemplaire) pour sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'UTP a intégré cet item dans son enquête.

**98%** POUR SES ADHÉRENTS, L'UTP EST UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE DYNAMIQUE

La quasi-totalité des adhérents estime que l'UTP fait preuve de dynamisme. 42 % d'entre eux trouvent qu'elle est très dynamique : un résultat en hausse de 7 points par rapport à 2017.

■ Très dynamique □ Assez dynamique ■ Peu dynamique



**97%** SATISFACTION DE L'EFFICACITÉ DE L'UTP

L'efficacité de l'UTP ne fait pas de doute pour ses adhérents. Pour 31 % d'entre eux, l'organisation professionnelle est même très efficace.

■ Très efficace □ Assez efficace ■ Peu efficace

**98%**  
DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DES TRAVAUX DE VEILLE MENÉS PAR L'UTP TANT POUR LA PERTINENCE DES INFORMATIONS TRANSMISES QUE POUR LEUR FIABILITÉ.

**98%**  
UNE LARGE MAJORITÉ D'ADHÉRENTS APPRÉCIENT LA QUALITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'UTP.

**98%**  
DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DU SITE INTERNET DE L'UTP, UN RÉSULTAT EN HAUSSE DE 6 POINTS COMPARÉ À 2017.

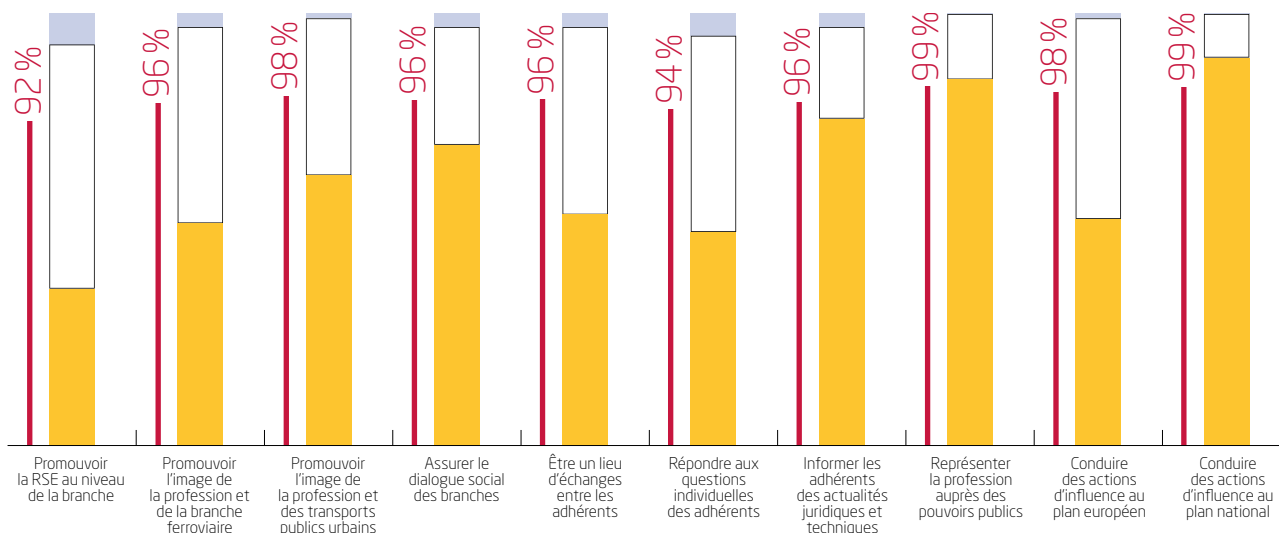
**97%**  
JUGENT QUE LES COMMUNIQUÉS DE L'UTP SONT PERTINENTS.



# 95% DES ADHÉRENTS JUGENT IMPORTANTE CHAQUE ACTION MENÉE EN 2018

La grande majorité des adhérents estime que les activités de l'UTP sont importantes. Ces niveaux d'appréciation oscillent entre 92% pour la promotion de la RSE et 99% pour la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et les actions d'influence au plan national.

■ Très important □ Assez important ■ Peu important

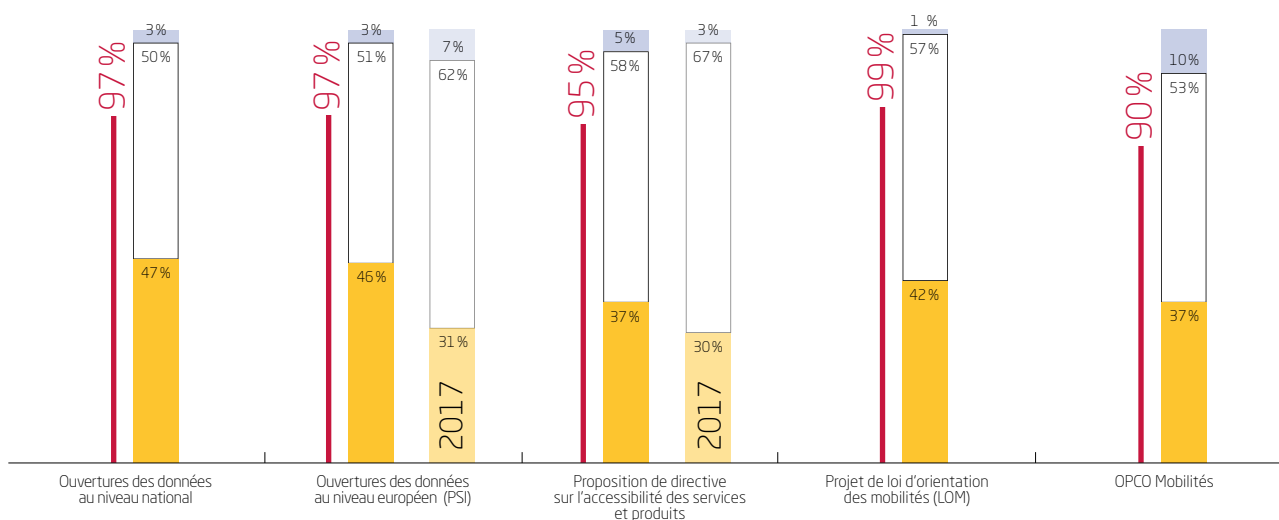


# 95%

## DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DES ACTIONS D'INFLUENCE MENÉES EN 2018

Concernant les actions d'influence transversales au transport urbain et à la branche ferroviaire, le niveau de satisfaction s'échelonne de 90% pour l'OPCO Mobilités à 99% pour le projet de loi d'orientation des mobilités.

■ Tout à fait satisfaisant □ Plutôt satisfaisant ■ Peu satisfaisant



### MÉTHODOLOGIE

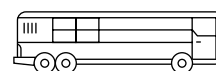
Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. En 2018, 32% des adhérents ont répondu à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

# LES RÉSULTATS FINANCIERS

En 2018, l'UTP affiche un résultat bénéficiaire, et ce, pour la douzième année consécutive.



Cette année encore, les résultats de l'UTP témoignent de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle. L'arrivée de nouveaux adhérents ferroviaires, la progression de la cotisation de la régie RATP et celle du financement du paritarisme - avec la prise en compte de la branche ferroviaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 - contribuent à la croissance des recettes et cela, en dépit d'une baisse d'un tiers de la part variable des cotisations des entreprises ferroviaires de fret. Celles-ci ont permis de mener de nombreuses études en 2018 et de faire face à la hausse des charges liées au développement de l'UTP. Les nouveaux locaux, dont dispose l'UTP depuis avril 2018, ont permis d'améliorer la qualité de travail des équipes et d'accueil des adhérents, notamment pour l'organisation des nombreuses réunions. Enfin, l'UTP soutient la réalisation de la plateforme de vérification des adresses de contrevenants (VACS) et FUTUR en TRAIN, Association pour le développement des formations et de la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF).



ACTIF (en euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissement	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 839,00</b>	<b>12 196,00</b>	<b>643,00</b>	<b>384,00</b>
Logiciels	12 839,00	12 196,00	643,00	384,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>11 846 707,00</b>	<b>1 979 546,00</b>	<b>9 867 161,00</b>	<b>9 660 680,00</b>
Constructions	11 502 686,00	1 880 263,00	9 622 423,00	9 395 414,00
Installations techniques, matériels et outillages	4 406,00	1 639,00	2 768,00	973,00
Autres immobilisations corporelles	339 615,00	97 644,00	241 971,00	80 722,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>60 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 900,00</b>	<b>60 900,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>11 920 446,00</b>	<b>1 991 742,00</b>	<b>9 928 704,00</b>	<b>9 721 964,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 110 676,00</b>		<b>1 110 676,00</b>	<b>506 285,00</b>
Acomptes fournisseurs	28 746,00		28 746,00	48 680,00
Clients et comptes rattachés	409 059,00		409 059,00	4 092,00
Autres créances	672 871,00		672 871,00	453 513,00
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>947 549,00</b>		<b>947 549,00</b>	<b>1 495 498,00</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>52 726,00</b>		<b>52 726,00</b>	<b>108 918,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 110 951,00</b>		<b>2 110 951,00</b>	<b>2 110 701,00</b>
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	<b>14 031 397,00</b>	<b>1 991 741,00</b>	<b>12 039 656,00</b>	<b>11 832 666,00</b>

PASSIF (en euros)	31/12/2018		31/12/2017
		12 mois	12 mois
<b>FONDS ASSOCIATIF</b>			
Réserve générale		6 961 510,00	6 002 998,00
Report à nouveau		31 357,00	31 357,00
Résultat de l'exercice		525 264,00	958 512,00
<b>TOTAL (I)</b>		<b>7 518 131,00</b>	<b>6 992 868,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>		<b>0,00</b>	<b>64 550,00</b>
<b>FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)</b>		<b>78 485,00</b>	<b>72 120,00</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)</b>		<b>7 596 616,00</b>	<b>7 129 538,00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 561 942,00	3 927 240,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		327 495,00	148 190,00
Dettes fiscales et sociales		481 574,00	502 365,00
Autres dettes		52 923,00	46 997,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19 105,00	78 010,00
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)</b>		<b>4 443 040,00</b>	<b>4 702 802,00</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		<b>0,00</b>	<b>327,00</b>
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>		<b>12 039 656,00</b>	<b>11 832 666,00</b>

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 116 781,00	2 836 917,00	279 864,00
Cotisations des membres associés	77 875,00	86 100,00	-8 225,00
Cotisations des adhérents ferroviaires *	1 564 473,00	1 617 827,00	-53 354,00
Cotisations des membres partenaires	0,00	0,00	0,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	7 472,00	13 178,00	-5 706,00
Recettes Salon – Bus d'Or	50 050,00	0,00	50 050,00
Subventions	37 500,00	0,00	37 500,00
Produits divers, transferts de charges, remboursements études, participation GITL	473 442,00	182 957,00	290 485,00
ADPFMF	76 566,00	43 477,00	33 089,00
VACS	3 969,00	3 857,00	112,00
Reprises provisions	72 120,00	35 089,00	37 031,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 480 248,00</b>	<b>4 819 402,00</b>	<b>660 846,00</b>

\* YC SNCF passé auparavant en TU

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses – Fonctionnement général dont:	1 541 397,00	975 878,00	565 519,00
<i>Frais généraux</i>	869 692,00	741 572,00	128 120,00
<i>Frais d'édition des publications UTP</i>	58 638,00	97 703,00	-39 065,00
<i>Études/Conseils</i>	343 963,00	24 309,00	319 654,00
<i>Actions de communication</i>	269 104,00	112 294,00	156 810,00
Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or	98 533,00	28 106,00	70 427,00
Impôts, taxes et versements assimilés	276 730,00	279 938,00	-3 208,00
Salaires et traitements	1 822 417,00	1 683 716,00	138 701,00
Charges sociales	878 267,00	803 959,00	74 308,00
Autres charges de gestion courante	80 488,00	44 959,00	35 529,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	578 290,00	342 756,00	235 534,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 276 121,00</b>	<b>4 159 313,00</b>	<b>1 116 808,00</b>

<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>204 127,00</b>	<b>660 089,00</b>	<b>-455 961,00</b>
---	-------------------	-------------------	--------------------

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
Produits participations – GIE-VACS	389 523,00	187 672,00	201 851,00
Autres intérêts et produits assimilés	7 948,00	12 298,00	-4 350,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>397 471,00</b>	<b>199 970,00</b>	<b>197 501,00</b>



CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	12 mois
Intérêts et charges assimilées	62 399,00	36 506,00	25 893,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>62 399,00</b>	<b>36 506,00</b>	<b>25 893,00</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)</b>	<b>335 071,00</b>	<b>163 464,00</b>	<b>171 607,00</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)</b>	<b>539 199,00</b>	<b>823 553,00</b>	<b>- 284 354,00</b>

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs	0,00	509,00	- 509,00
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
Reprise sur provisions	64 550,00	199 000,00	- 134 450,00
<b>TOTAL (V)</b>	<b>64 550,00</b>	<b>199 509,00</b>	<b>- 134 959,00</b>

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
VNC éléments actifs cédés	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	78 485,00	64 550,00	13 935,00
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>78 485,00</b>	<b>64 550,00</b>	<b>13 935,00</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)</b>	<b>- 13 935,00</b>	<b>134 959,00</b>	<b>- 148 894,00</b>
Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>5 942 269,00</b>	<b>5 218 881,00</b>	<b>723 388,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 417 005,00</b>	<b>4 260 369,00</b>	<b>1 156 636,00</b>
<b>5 - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (Produits – Charges)</b>	<b>525 264,00</b>	<b>958 512,00</b>	<b>- 433 248,00</b>

# LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les adhérents  
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Union des transports publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 1. FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans les règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- la note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers qui expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fondent la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 3. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 8 avril 2019,  
Pour la société SOFREC Associés Franciliens  
**Laurent Rioux**  
Commissaire aux comptes





**UTP**

Union des Transports  
Publics et ferroviaires



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**LES TEMPS FORTS**  
AVRIL 2018 >  
MAI 2019



**17 AVRIL 2018**  
**L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
**ADOpte LE PROJET DE LOI**  
**POUR UN NOUVEAU PACTE**  
**FERRVOIAIRE**

L'Assemblée nationale adopte, à une large majorité, le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire le 17 avril 2018. Ce texte porte sur une nouvelle organisation du groupe public ferroviaire et la transposition en droit national du quatrième paquet ferroviaire avec notamment les dispositions prévues en faveur de l'ouverture à la concurrence des services nationaux de transports de voyageurs. Au cours des débats, à l'initiative du gouvernement et du rapporteur, le texte a été profondément transformé, les habilitations à prendre diverses ordonnances étant remplacées par des dispositions « en dur ». De nombreuses propositions, portées par l'UTP dans le cadre des positions adoptées antérieurement par le conseil d'administration, ont été reprises.



De gauche à droite: Claude Faucher (UTP), Louis Nègre (GART), Guy Le Bras (GART), Élisabeth Borne, Philippe Duron (TDIE), Michel Neugnot (Régions de France), Jean-Sébastien Barrault (FNTV).

**2 MAI 2018**

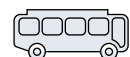
**LES PARTENAIRES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA MOBILITÉ DURABLE RENCONTRENT LA MINISTRE DES TRANSPORTS**



À l'occasion des États généraux de la mobilité durable organisés entre juin 2016 et mars 2017, l'UTP et le GART ainsi que la FNAUT, Régions de France, TDIE et la FNTV avaient recensé « 70 propositions pour la mobilité de tous les Français ». Ces propositions, partagées par les parties prenantes de la mobilité durable, ont été défendues dans le cadre des Assises nationales de la mobilité organisées par le ministère des Transports. Dans le contexte de la préparation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), les partenaires des États généraux sont reçus le mercredi 2 mai 2018 par Élisabeth Borne, ministre des Transports, pour faire le point sur la mise en œuvre de ces propositions dans le projet de LOM.

**14 MAI 2018**  
**L'UTP adopte la Position « Vers un nouveau cadre pour assurer les missions transversales de sécurité ferroviaire »**

La mise en œuvre des missions transversales de sécurité ferroviaire fait partie intégrante de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Dans ce contexte, l'UTP propose sa vision pour un modèle français des missions transversales de sécurité ferroviaire. Dans sa position adoptée le 14 mai, l'UTP énonce trois lignes directrices structurantes: un renforcement de l'EPSF, une coordination par l'EPIC de tête SNCF réunissant tous les acteurs (EF, GI, industriel, ANS...) en attendant la création d'une structure *ad hoc* indépendante et agile, et la réaffirmation du rôle régalién de SNCF Réseau.



## 24 MAI 2018 UN CADRE POUR NÉGOCIER LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE FERROVIAIRE PRÉSENTÉ À ÉLISABETH BORNE, MINISTRE DES TRANSPORTS

L'UTP propose à Élisabeth Borne, ministre des Transports, un calendrier des thèmes et éléments clés pour finaliser la convention collective nationale de la branche ferroviaire. Ces propositions interviennent dans le prolongement des rencontres bilatérales organisées par l'UTP avec chacune des organisations syndicales représentatives de la branche et des concertations menées par la ministre des Transports. Ce cadre de négociation est également transmis aux secrétaires généraux des organisations syndicales représentatives.

## 28 MAI 2018 Publication de la note annuelle sur la concurrence dans le transport urbain

Chaque année, l'UTP publie une étude sur l'état de la concurrence dans le marché du transport urbain pour rendre compte des changements d'opérateurs et de mode de gestion de ses réseaux adhérents.

Le panorama des évolutions au cours de la dernière décennie montre sans conteste que le transport public urbain reste un marché concurrentiel.

## 5 JUIN 2018 LOI POUR UN NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE : ADOPTION PAR LE SÉNAT

À son tour, le Sénat adopte, à une large majorité, le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Sur la base de l'important travail réalisé par le rapporteur et les sénateurs en lien avec le gouvernement, le texte est enrichi et de nombreuses dispositions sont précisées.

## 12, 13 ET 14 JUIN 2018

# SALON EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ : L'EXPOSITION, LE STAND GART-UTP ET LE CONGRÈS ONT FAIT LE PLEIN DE VISITEURS

Plus de 11 000 visiteurs et 150 journalistes français et étrangers participent au Salon européen de la mobilité, qui s'est tenu du 12 au 14 juin 2018 au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris. Organisé par le GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, l'événement a accueilli quelque 250 exposants venus de tous les continents avec, cette année, en qualité d'invités d'honneur, la ville de Los Angeles et son réseau de transport, LA Metro. Le projet de loi LOM (loi d'orientation des mobilités), le Grand Paris, la sûreté et la lutte contre la fraude, l'innovation, le véhicule autonome et bien d'autres sujets majeurs pour la profession ont fait l'objet d'échanges entre experts et décideurs. Une journée entière de débats a par ailleurs été consacrée à la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, alors au cœur de l'actualité.



En haut : Élisabeth Borne, ministre des Transports, Thierry Mallet, président de l'UTP, et Frédéric Baverez, vice-président de l'UTP.

Ci-dessus : Phillip A. Washington, président-directeur général du réseau Los Angeles Metro, invité d'honneur.

11, 12 ET 13 JUIN 2018

## CONCOURS DU BUS D'OR

Pour cette 19<sup>e</sup> édition, 60 conducteurs français et européens « s'affrontent » au cours de sept épreuves pendant trois jours. Objectif : remporter l'un des 11 prix en jeu : ceux des cinq premiers finalistes, le prix du « jeune conducteur », le prix du « conducteur expérimenté », le prix du conducteur « féminin », le prix du « développement durable », le prix de « l'accessibilité au point d'arrêt » et le premier prix du finaliste « européen ». Les 11 prix sont remis, le 13 juin 2018, par le président de l'UTP, Thierry Mallet, sur le Salon européen de la mobilité. Bachir Elgouille (RATP Défense Ouest) est le vainqueur du Bus d'Or 2018. Plus de la moitié des salariés du transport public urbain sont des conductrices et des conducteurs de bus ; de fait, le concours du Bus d'Or est de plus en plus plébiscité par la profession.



Thierry Mallet, Président de l'UTP entouré des finalistes du concours du Bus d'or.



21 JUIN 2018

### Publication du guide de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire

L'UTP met en ligne un guide d'information pour répondre aux questions des salariés de la branche sur les incidences potentielles de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs en France dans le cadre des transferts de personnels susceptibles d'intervenir en cas de changement d'attributaire de services ferroviaires sous OSP. Ce document figure parmi les plus téléchargés sur le site de l'UTP.

À retrouver sur [utp.fr](http://utp.fr)



27 JUIN 2018

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI POUR UN NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE

Après le succès de la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat qui est parvenue à un compromis le 11 juin, le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire est successivement adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat. Il est donc définitivement adopté et promulgué le 27 juin 2018.



28 JUIN 2018

### Parution du Bilan social Transports urbains 2017

Le bilan social du transport urbain est réalisé à partir des réponses de 128 entreprises de transport urbain de province. Il comporte les principales données sociales de la profession : effectifs des entreprises de transport urbain, durée de travail, absentéisme, salaires et rémunérations, formation professionnelle, etc. Le bilan social 2017 du transport public urbain affiche la grande stabilité du secteur. En dépit d'une légère baisse des effectifs, les recrutements se poursuivent, la mixité continue sa progression, les moyens dédiés à la formation professionnelle sont importants, et 97,9% des emplois se font en CDI.

Le *Bilan social Transports urbains* est à retrouver sur le site de [utp.fr](http://utp.fr)

**12 SEPTEMBRE 2018  
CONFÉRENCE DE PRESSE  
POUR LA JOURNÉE  
DU TRANSPORT PUBLIC**

Dans le cadre de la Journée du transport public, l'UTP et le GART tiennent une conférence de presse commune. Cette édition 2018 se tient dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, sur le thème «Soyez sport, prenez les transports». La Fédération française de cardiologie est le partenaire de l'opération cette année.

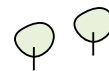


Louis Nègre, président du GART, Frédéric Baverez, vice-président de l'UTP, et le Pr François Carré, de la Fédération française de cardiologie.



**13 SEPTEMBRE 2018  
SÉMINAIRE STRATÉGIQUE:  
L'UTP REÇOIT LA MINISTRE  
DES TRANSPORTS**

Le séminaire stratégique est le rendez-vous annuel de la gouvernance de l'UTP. Les administrateurs, qui représentent les différentes composantes de l'organisation professionnelle, ont l'honneur d'accueillir la ministre des Transports, Elisabeth Borne. La ministre a présenté les sujets d'actualité pour le gouvernement et a répondu aux questions des membres du conseil d'administration de l'UTP. Ce moment privilégié a permis d'évoquer les deux réformes structurelles pour le secteur : la loi pour un nouveau pacte ferroviaire et le projet de loi d'orientation des mobilités. Au-delà de cet échange, le séminaire a permis de définir les priorités de l'organisation professionnelle et ses actions pour le mois à venir.



**13 SEPTEMBRE 2018  
L'UTP adopte sa position  
sur la refonte de la directive PSI**

Favorable à une politique d'ouverture et de réutilisation des données, l'UTP s'interroge toutefois sur les finalités de la modification de la directive «Public Sector Information» (PSI). Dans sa position «Refonte de la directive PSI : la réutilisation des données publiques doit être équitable et au service de l'intérêt général», l'UTP rappelle que le secteur des transports de personnes est déjà soumis à un cadre législatif européen sur l'ouverture des données. Elle souligne aussi le risque d'incohérences et d'insécurité juridique résultant d'une articulation malaisée entre les textes. **Télécharger la position.**

**14 SEPTEMBRE 2018  
TRANSPORT URBAIN :  
SIGNATURE DE L'ACCORD  
SUR LE DIALOGUE SOCIAL,  
LA PRÉVENTION DES  
CONFLITS ET LA CONTINUITÉ  
DU SERVICE PUBLIC**

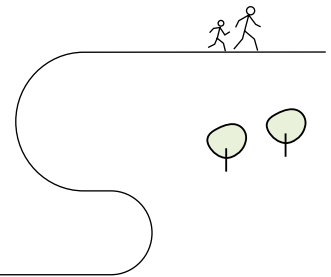
L'UTP, le SNTU-CFDT, la SNRTC, la CFE-CGC et l'UNSA signent l'avenant n°3 à l'accord de branche du transport urbain du 3 décembre 2007 pour définir les modalités de répartition des fonds alloués au dialogue social sans évolution du taux de contribution des entreprises de la branche.



**2 OCTOBRE 2018**

**Parution du  
Bilan social ferroviaire**

Nombre de salariés, nature des emplois et des contrats, temps de travail, pyramide des âges, investissements dans la formation professionnelle... Comme chaque année, l'UTP publie ce document exhaustif qui donne une vision globale de la branche. Au 31 décembre 2017, la branche ferroviaire comptait 147 147 salariés, employés en CDI pour 98,2% d'entre eux. Dans la branche ferroviaire, 47,9% des salariés sont âgés de 40 ans et moins.



**FUTUR  
en  
TRAIN**

**19 SEPTEMBRE 2018  
FUTUR EN TRAIN,  
LA NOUVELLE MARQUE  
DE L'ADFPMF**

Créée en décembre 2015 sous l'impulsion des entreprises ferroviaires publiques et privées adhérentes de l'UTP, l'Association pour le développement des formations et la promotion des métiers ferroviaires (ADFMPF) renouvelle son conseil d'administration et engage de nouveaux projets. À cette occasion, l'ADFMPF adopte le nom de marque «FUTUR en TRAIN».

**11 OCTOBRE 2018**

**Adoption de la position  
« Favoriser la mise en place  
d'outils MaaS au service des  
politiques locales de mobilité  
et de l'intérêt général »**

À l'unanimité, les administrateurs de l'UTP adoptent la position sur les outils MaaS (Mobility as a Service). Favorables au développement de ces outils, les administrateurs émettent des recommandations en précisant les conditions pour que ces outils tiennent un objectif: servir l'intérêt général.



**12 NOVEMBRE 2018**

**LES MEMBRES ASSOCIÉS  
SE RETROUVENT**

Chaque année, l'UTP propose une réunion d'information à l'attention de ses membres associés. Au cours de cette demi-journée, les participants ont pu approfondir les grands sujets d'actualité de la profession: la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, le projet de loi d'orientation des mobilités, les évolutions législatives et un état des lieux des bus électriques. Ils ont également pu prendre connaissance des chiffres clés de la stratégie digitale de l'UTP.



**19 NOVEMBRE 2018**  
**SOAZIG SARAZAIN,**  
**NOUVELLE DIRECTRICE**  
**DES AFFAIRES SOCIALES**  
**DE L'UTP**

Diplômée en droit, avocate et titulaire du master II « Négociations et relations sociales » de l'université Paris-Dauphine, Soazig Sarazain a notamment travaillé à la préparation de la fusion de l'ANPE et des Assedic. Elle devient, en 2012, responsable des Relations sociales et juridiques au sein de la direction générale de Pôle Emploi où elle prépare et élabore la stratégie sociale et mène les négociations des accords collectifs d'entreprise et de branche. Soazig Sarazain a pris ses fonctions de directrice des Affaires sociales de l'UTP le 19 novembre 2018.



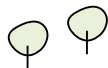
Au centre, le président de l'UTP, Thierry Mallet, Pdg de Transdev, entouré des vice-présidents Pierre Izard, Dg délégué de SNCF; François-Xavier Perin, administrateur de RATP Dev et Pierre Izard, Dg délégué de SNCF (à sa droite); et Marc Delayer, Dg des Transports Publics du Choletais (AGIR), à sa gauche.

**27 NOVEMBRE 2018**

**L'UTP TIENT SA**  
**CONFÉRENCE DE PRESSE**



À l'occasion de cette conférence de presse annuelle, le président, les vice-présidents et le délégué général de l'UTP présentent les résultats de l'observatoire de la mobilité: une enquête inédite sur le rapport que les Français entretiennent avec les transports publics. Cette conférence est aussi l'occasion de faire le point sur les thèmes d'actualité et les grands enjeux de la profession. À l'issue de cet événement, qui a rassemblé une vingtaine de journalistes, une cinquantaine d'articles sont publiés dans la presse.



**20 NOVEMBRE 2018**

**Le Parc des véhicules de services urbains 2018: publication de la nouvelle édition**

Nombre, typologie, âge moyen, énergie, constructeurs, accessibilité...: *Le Parc des véhicules de services urbains 2018* dresse un état des lieux détaillé du parc de véhicules en service dans les réseaux de transports urbains français. Principal enseignement de cette édition: les autobus sont de plus en plus propres et représentent 86% des 20141 véhicules recensés (autobus, trolleybus, métro, tramway). Concernant les modes guidés, ils totalisent 14% du parc. Ils poursuivent leur progression d'1,5% et se composent à 48% de tramways et à 40% de métros.

## 28 NOVEMBRE 2018 CRÉATION DE LA CPPNI-TU

L'accord du 28 novembre 2018 « portant sur la création de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains » (CPPNI-TU) a rallié la signature de l'UTP et de toutes les organisations syndicales représentatives dans la branche des réseaux de transports urbains de voyageurs (CGT, SNTU-CFD, FO, UNSA, CFE-CGC). La loi du 8 août 2016 « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels » impose la création au sein des branches professionnelles de Commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI). Dans la branche, la CPPNI-TU, nouvelle instance de négociation, se substitue à la Commission paritaire nationale transports urbains (CPNTU ou CPN) dont elle reprend les missions en les élargissant.



## 28 NOVEMBRE 2018 SIGNATURE DE L'ACCORD DE BRANCHE SUR LA PRIMAUTÉ DES ACCORDS DE BRANCHE

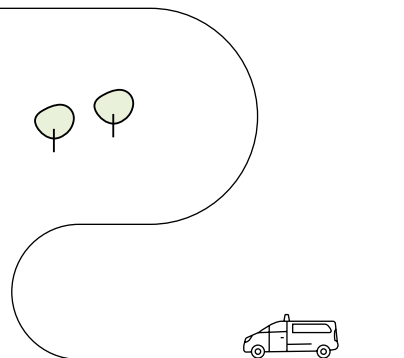
Signé à l'unanimité par l'UTP et toutes les organisations syndicales représentatives dans la branche des réseaux de transports publics urbains de voyageurs (CGT, SNTU-CFD, FO, UNSA, CFE-CGC), cet accord définit les dispositions des accords de branche existants qui prévalent sur les dispositions éventuelles d'accords d'entreprise conclus postérieurement. Ces dispositions concernent l'emploi des travailleurs handicapés, le temps partiel de fin de carrière des travailleurs de nuit et les contreparties accordées aux travailleurs de nuit.



## 5-7 DÉCEMBRE 2018

### L'UTP ACCUEILLE LE POLICY BOARD DE L'UITP

**D**u 5 au 7 décembre 2018, l'UTP a accueilli plus de 80 opérateurs et autorités de transport public du monde entier à Lyon, pendant la célèbre fête des Lumières. Réunis pour le Policy Board de l'UITP, ils ont débattu d'enjeux sociétaux, techniques et économiques : diversité et inclusion dans les transports, changement climatique, MaaS (Mobility as a Service), rail, transport et affaires européennes.



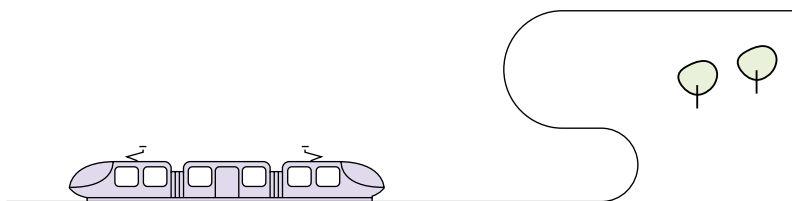
## 20 DÉCEMBRE 2018 Signature de l'accord interbranches créant l'OPCO Mobilités

L'UTP signe avec les syndicats représentatifs des branches ferroviaires, voies ferrées d'intérêt local et des réseaux de transport public urbain, l'accord interbranches constitutif de l'OPérateur de COmpétences « Mobilités » (OPCO Mobilités). Ainsi, toutes les activités du transport urbain et de la branche ferroviaire relèvent désormais d'un même organisme pour la gestion des politiques de formation définies par chacune des branches. Plus de 200 000 entreprises et 1 600 000 salariés relèvent de cet OPCO qui réunit 22 branches du secteur des transports, des services automobiles et la RATP.

### 3 JANVIER 2019

## SIGNATURE DU PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

L'UTP noue un partenariat avec la Fédération française de cardiologie pour soutenir l'opération « Les Parcours du Cœur ». Les deux associations partagent un objectif commun : la santé publique. L'utilisation des transports publics implique de pratiquer un minimum d'activité physique et cette activité permet de réduire les risques cardiovasculaires.

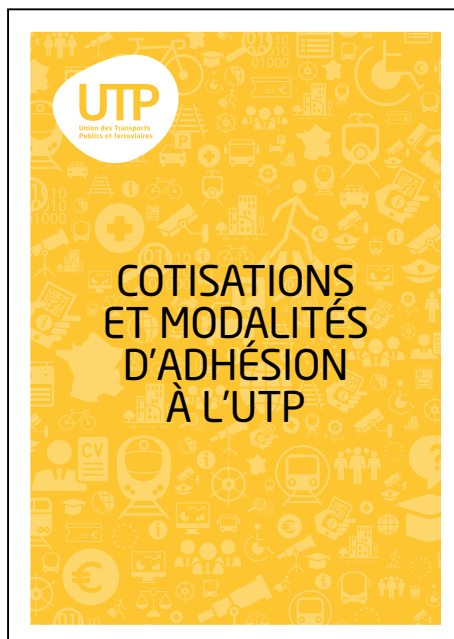


### 10 JANVIER 2019

#### Barèmes des cotisations à l'UTP pour 2019

À l'unanimité, le conseil d'administration du 10 janvier 2019 reconduit les barèmes de cotisations pour l'année 2019 et la progressivité des cotisations pour les entreprises relevant de la convention collective des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL). Ces dernières adoptent le même barème de cotisation que leurs homologues de la branche ferroviaire, autres qu'entreprises fret et voyageurs.

L'objectif de cette évolution : consolider la représentativité de l'UTP et sa capacité à porter conseil aux entreprises relevant de cette convention collective.



### 5 JANVIER 2019

#### BARÈME 2019 DES INDEMNITÉS POUR PRÉJUDICES SUBIS PAR LES VÉHICULES

Chaque année, l'UTP diffuse une note à ses adhérents précisant les indemnités pour préjudices subis par les véhicules de transport public applicables pour l'année en cours. Ces indemnités sont actualisées en fonction de l'évolution de différents indices.

### 7 JANVIER 2019

#### NON-VALIDITÉ DE L'ACCORD SUR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSFERT DES PERSONNELS FERROVIAIRES

Après six mois de négociations et plusieurs évolutions majeures pour répondre aux demandes des syndicats, le projet d'accord sur les modalités de transfert des personnels, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs, est signé par l'UTP et l'UNSA-Ferroviaire. Cette seule signature syndicale est insuffisante pour rendre cet accord applicable. À défaut d'accord valide et comme prévu par la loi nouveau pacte ferroviaire, un décret supplétif devra être pris sur ce sujet après avis du Conseil d'État.



**10 JANVIER 2019**

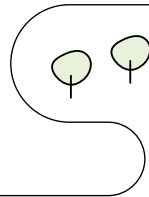
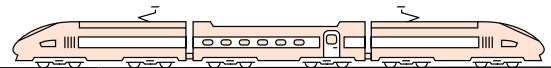
## CÉRÉMONIE DES VŒUX DE L'UTP : UNE AFFLUENCE RECORD

**R**éprésentants de l'État, parlementaires, élus, représentants des organisations syndicales, dirigeants d'entreprises, opérateurs, autorités organisatrices du transport et de la mobilité, constructeurs, ingénieristes, associations professionnelles partenaires de l'UTP en France et en Europe...

Plus de 400 personnes ont participé à la soirée des vœux de l'UTP. Ce rendez-vous est devenu incontournable pour toute la profession.



Discours de Thierry Mallet, président de l'UTP, devant l'ensemble de la profession.



**28 JANVIER 2019**

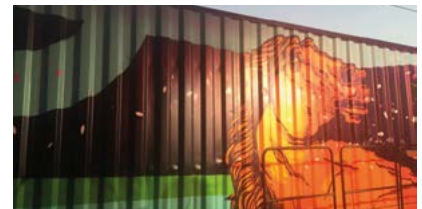
## Comité des parties prenantes : un nouveau format pour des échanges encore plus fructueux

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'UTP organise son deuxième comité des parties prenantes. Une quinzaine de représentants des parties prenantes (CEREMA, FNAUT, FNTV, la Fondation pour la nature et l'homme, France urbaine, TDIE, UNSA-Ferroviaire, USCTC...) participent à cette réunion qui, cette année, change de format. Une partie des travaux est en effet menée sous forme d'ateliers. Les conclusions de ce comité enrichiront la stratégie RSE de l'UTP.



## 29 JANVIER 2019 DE NOMBREUX PARTICIPANTS À LA JOURNÉE UTP SUR LES DONNÉES

Plus de 80 adhérents de l'UTP assistent à la journée d'information organisée à leur attention sur l'ouverture des données publiques et des données « Informations voyageurs ». à cette occasion, les présidents (ou leurs représentants) des principales composantes de l'UTP - Marie-Claude Dupuis (RATP), Jean-Pierre Farandou (Keolis), Benoît Tiers (SNCF), Marc Delayer (AGIR) et Thierry Mallet (Transdev) - exposent leur point de vue sur les enjeux de l'ouverture des données pour le transport public et pour la composante qu'ils représentent.



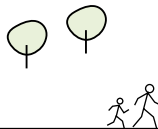
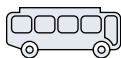
## 5 FÉVRIER 2019 L'UTP partenaire du train de Noé

Avec l'initiative « Rail Freight Forward », dont l'UTP est l'un des partenaires pour la France, les principaux acteurs du fret ferroviaire européen rappellent les atouts écologiques du mode ferré pour acheminer des marchandises. Pour marquer leur engagement, ils imaginent une opération artistique, mobile et évolutive : le Train de Noé. à chacun de ses arrêts dans cinq capitales européennes, ce train de fret pas comme les autres est décoré par des artistes. Pour son étape française, il est présenté au grand public en gare de l'Est à partir du 2 février avant d'être officiellement inauguré le 5 février.

### 7-10 FÉVRIER 2019

#### Le Mondial des métiers Auvergne-Rhône-Alpes accueille FUTUR en TRAIN

FUTUR en TRAIN participe au Mondial des métiers à Lyon du 7 au 10 février, l'association s'adresse aux 120 000 visiteurs. Conducteur de trains, annonceurs sentinelles, agents de sûreté, techniciens de voie, techniciens de signalisation... : le secteur du ferroviaire, particulièrement dynamique en France, compte 154 000 salariés dont 98,2% en CDI et ses entreprises proposent plus de 4 000 contrats en alternance par an. Ces emplois sont particulièrement diversifiés, accessibles à tous les âges et à tous les niveaux d'études, sur l'ensemble du territoire national.



### 21 FÉVRIER 2019

#### FUTUR EN TRAIN AU SALON « PARIS POUR L'EMPLOI DES JEUNES »

**D**ix jours après le Mondial des métiers Auvergne-Rhône-Alpes, FUTUR en TRAIN participe à « Paris pour l'emploi des jeunes », à La Villette. Ce salon accueille plus de 10 000 candidats venus rencontrer quelque 250 exposants présents pour proposer un emploi, un apprentissage, une orientation ou une mobilité professionnelle.



### 3 MARS 2019

#### Enquête : les adhérents sont satisfaits des services de l'UTP

Au titre de sa démarche de certification qualité, chaque année l'UTP interroge ses adhérents pour jauger leurs niveaux de satisfaction et voir les points à améliorer. 98% des adhérents sont satisfaits de l'UTP. Les travaux de veille menés par l'UTP et la qualité des informations fournies obtiennent, eux aussi, un taux de satisfaction de 98%.

### 6 MARS 2019

#### LE SÉNAT AMENDE LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

En adoptant 240 amendements, la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable du Sénat apporte des modifications substantielles au projet de loi d'orientation des mobilités. Beaucoup d'amendements portés notamment par l'UTP ont été réintroduits dans le texte. Parmi les objectifs des sénateurs : prévoir des ressources crédibles, pérennes et transparentes pour financer les infrastructures de transport, donner des moyens aux collectivités pour couvrir les zones blanches de la mobilité, encourager les modes de transport peu polluants.

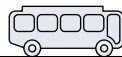
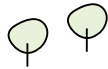
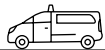


e-Busway, Transports de l'Agglomération de Nantes (livraison prévue septembre 2019)

### 30 MARS 2019

#### Note technique sur les prescriptions des ateliers de charge des bus électriques à déclarer en préfecture

L'UTP publie une note technique de 17 pages sur l'arrêté du 3 août 2018 sur les prescriptions générales applicables aux ateliers de charge contenant au moins dix véhicules de transport en commun de catégorie M2 et M3 fonctionnant notamment à l'énergie électrique et soumis à déclaration.



### 2 AVRIL 2019 LE SÉNAT ADOPTE LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Le Sénat achève l'examen des articles du projet de loi d'orientation des mobilités. Il l'adopte le 2 avril avec 248 voix pour et 18 contre.



### 16 AVRIL 2019 TRANSPORT URBAIN : ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMUMS CONVENTIONNELS

L'UTP peut communiquer sur l'accord qu'elle a signé avec la CFE-CGC, le SNTU-CFDT et l'UNSA, convenant d'une augmentation de 1,6 % des salaires minimums conventionnels dans la branche des réseaux de transport public urbain. Signé le 26 février, cet accord prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et s'appliquera aux réseaux adhérents de l'UTP avant d'être étendu à toutes les entreprises de la branche du transport public urbain de voyageurs.



### MAI 2019

## LES CHIFFRES CLÉS DU TRANSPORT URBAIN SONT PUBLIÉS

La superficie des territoires à desservir par les autorités organisatrices de la mobilité a augmenté de 9,3% entre 2016 et 2017. Conclusion: les réseaux de transport urbain sont tenus de couvrir des zones de plus en plus éloignées du centre des villes et de moins en moins denses en population et ce, à moyens constants. C'est l'un des enseignements de la brochure *Les chiffres clés du transport public 2017*. Publié chaque année, ce précieux document passe à la loupe les données d'activité des réseaux adhérents à l'UTP. Il dresse les grandes tendances au vu de multiples indicateurs: population desservie, production, trafic, parc, personnel, recettes commerciales, dépenses d'exploitation, vitesse... et présente aussi une analyse des principaux ratios du transport urbain sur 10 et 25 ans.

**Conception-réalisation:** **A** | n o i r | , | [www.anoir.fr](http://www.anoir.fr)

**Crédits photographiques:** page 1 : Mathias Weil, Worms ; pages 4, 6, 11, 14, 17, 20, 23, 26, 29, 32 : Bruno Mazodier ; page 8 : Jean-Francois Deroubaix, Cecilia Garroni Parisi, Shoooot/Stéphane Herbert, Bruno Mazodier ; page 9 : RATP Shoooot/Stéphane Herbert, Julien Lutt/CAPA Pictures, Maxime Huriez, DR/Eurotunnel, Jean Chiscano/RATP, Bertrand Jacquot/SNCF, Bruno Mazodier, RATP/Jean-François Mauboussin, Carsten Andersen, Franck Dunouau ; page 12 : Médiathèque SNCF ; page 15 : DR ; page 18 : N. Tucac ; page 21 : Alex Profit ; page 24 : Jean Chiscano ; page 27 : Pixabay ; page 30 : JP Glatigny/Visavu ; page 36 : Damien Valente/Terra



17, rue d'Anjou 75008 Paris  
Téléphone : +33 (0) 1 48 74 63 51

[www.utp.fr](http://www.utp.fr)



*L'UTP, première organisation professionnelle  
à atteindre le plus haut niveau de certification.*

